L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Première Municipalité

PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 10 NOVEMBRE 1838.

Quelques articles ont déjà paru dans notre feuille sur la nécessité d'établir une ligne de bateaux à vapeur de la Nouvelle Orléans au Havre et à Liverpool. Il y a peu d'années, un tel projet eut été traité d'impraticable, d'utopie industrielle, de chimère [illegible] dans le cerveau d'un faiseur de théories. Aujourd'hui, Dieu soit loué! il n'en est plus ainsi. Notre siècle a marché, et il est impossible de déterminer dans l'avenir la limite où il doit s'arrêter. Les esprits les plus timides abordent sans crainte ces questions dont les plus simples préliminaires les jetaient autrefois dans une terreur complète.

Il n'est plus que probable, que ce projet sera mis à exécution, dans un temps plus ou moins éloigné, mais assez prochain. Le plutôt sera le mieux, car ainsi que le faisait remarquer dernièrement un de nos collaborateurs, les négocians de New-York ont sur ceux de la Nlle-Orléans, un avantage immense et incontestable: celui d'avoir régulièrement et sans faute, les nouvelles commerciales et autres, avant toute autre ville de l'Union. De cet avantage, il en naît pour eux un, autrement grave et sérieux, c'est celui de pouvoir calculer leurs spéculations sur la hausse ou la baisse des prix européens, avant que nous connaissions ou que nous ayons seulement la moindre idée de ce change. Nous espérons bien qu'avant peu, une ligne de bateaux à vapeur à nous, viendra leur enlever cet avantage, et nous permettre de lutter avec eux à armes presque égales.

La compagnie anglaise dite "*Great Western steam navigation*" aura sur le commerce, nous n'en doutons nullement, une influence réelle et calculée, mais en attendant qu'une entreprise de ce genre se réalise pour le Sud de l'Union, il serait bon de mettre à profit les facilités que cette compagnie de New-York peut offrir à la correspondance.

Chacun se plaint en effet des difficultés et surtout de l'irrégularité, qui existent dans notre correspondance avec l'étranger.

D'une part des lettres que nous envoyons à New-York, par l'*estafette*, sont presque toujours exposées à de grands retards, surtout si l'on n'a pas à New-York un agent qui se charge d'en hâter l'envoi. Encore est-il nécessaire que cet agent soit doué d'exactitude, ce qui n'a pas toujours lieu, ou qu'il n'ait pas le souci d'affaires plus importantes.

D'autre part, quand nous expédions nos lettres par les navires, il faut presque s'en remettre à Dieu du soin de la réception ou de la réponse.

Il nous semble que si la compagnie anglaise avait à la Nouvelle Orléans, par exemple, un agent chargé de la correspondance des habitants de cette ville, tout le monde ne pourrait qu'y gagner.

En effet, une personne qui adresse une lettre à l'étranger par la voie de l'*estafette*, doit avoir avant tout un agent à New-York, s'il veut que cette lettre soit remise en temps et lieu. Or tout le monde ne peut pas avoir d'agent. Nous avons déjà dit cela. Un autre inconvénient, c'est que les lettres expédiées à New-York par l'*estafette* sont remises d'ordinaire à bord des paquebots, qui ont un grand désavantage, sous le rapport de la célérité, sur les bateaux à vapeur de la compagnie.

Mais s'il y avait ici un agent de cette même compagnie, qui moyennant une certaine rétribution, se chargerait d'expédier les lettres des habitants de la Nouvelle Orléans, et de les faire parvenir à leur destination, à l'aide d'autres agents de la même compagnie, il nous semble que ce serait là une amélioration notable dans le système de la correspondance.

Une fois la lettre remise à ce correspondant on serait déchargé de tout soin. Le reste regarderait la compagnie et son intérêt nous répondrait de l'activité du service. On y gagnerait de faire parvenir et de recevoir ses lettres quelques jours plus tôt, ce qui n'est pas à dédaigner.

Nous connaissons ici le jour fixe du départ des navires à vapeur de New-York pour l'Angleterre. En ajoutant les 7 jours que prend l'estafette pour se rendre d'ici à New-York, aux douze ou quatorze jours qui mettent les navires à vapeur pour se rendre en Angleterre, il est bien évident qu'une lettre peut parvenir de la Nouvelle-Orléans à Paris en 24 ou 25 jours.

Ce résultat nous paraît fort beau, et il n'est personne, soit dans le commerce, soit dans toute autre profession, qui se refuserait à payer une modique rétribution d'une piastre ou deux, pour obtenir la satisfaction de faire parvenir des lettres d'affaires ou de famille quinze ou vingt jours plus tôt.

CANADA.

Après tout ce que nous avons à plusieurs reprises dit du Canada, il ne serait peut-être pas raisonnable de présenter comme peu intéressantes les nouvelles qui nous parviennent de ce pays. L'attention des Etats Unis est fortement excitée et tous les regards se dirigent avidement vers cette partie des possessions britanniques, qui ne peut manquer de devenir, sans trop tarder, le théâtre d'événements majeurs, auxquels la proximité des Etats de l'Union doit donner un certain degré d'importance. Cependant jusqu'à ce jour nous ne trouvons dans notre correspondance rien de bien capable de satisfaire la curiosité publique. Les partis sont en présence; ils se surveillent l'un l'autre; ils se préparent à la lutte et il n'est guères possible de déterminer d'avance ni l'époque, ni les lieux, où elle pourra éclater, encore bien moins le degré d'intensité qu'elle pourra prendre. Nous suivrons de près le développement successif des événemens, et nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui pourra arriver. Aujourd'hui nous nous bornons à traduire quelques documens que nous tirons des divers journaux du Canada.

Nous trouvons ce qui suit dans le Montreal Herald du 26 octobre:

Hier matin, le colonel Farguhar est arrivé ici, venant du Haut Canada. Il est porteur de dépêches pour son Excellence Sir John Colborne, et il se rend par terre à Québec. Le gouvernement a frété les bateaux à vapeur *Burlington* et *Traveller* sur le lac Ontario. Le capitaine Mayne, des troupes royales, est parti d'ici samedi à une heure et demie de l'après midi, dans le but d'organiser un corps de 400 volontaires à Carillon et un autre de 300 à Vaudreuil, aux mêmes conditions que celles des Volontaires de Montreal. On doit élever de suite trois tours à "Côte à Baron," près de la prison neuve, et dans une position qui dominera le chemin de Lachine. Ces tours seront garnies de pièces de 64 sur pivôts.

Un voyageur venant de St. Jean, arrivé hier, rapporte que le long de la frontière, les Américains s'exercent au maniement des armes, dans le but avoué d'envahir le Canada.

La Gazette de Québec de vendredi, annonce l'arrivée du vaisseau de transport de Sa Majesté l'*Athol*, capitaine Bellamy, après une traversée de 30 jours et venant de Plymouth avec 500 hommes et des officiers à bord, complémens des divers régimens qui servent dans les Canadas. Le télégraphe signale aussi le transport No. 12 avec des troupes à bord.

Le navire *Prince George* a été frété par le gouvernement moyennant 550 livres sterling pour transporter de Halifax à Québec des munitions de guerre, et 4000 armes lui ont été mises à bord le 12 de ce mois.

Le Mercure de Québec annonce que son Excellence le gouverneur-général a accepté la démission que lui a présenté le chef de la justice de Montreal, et qu'il a nommé à sa place le procureur-général, M. O'Sullivan; et on ajoute que la charge de procureur-général a été donnée, par Son Excellence à M. Andrew Stuart.

Les personnes qui s'intéressent au sort de Sutherland, verront dans le Courrier de Montreal que cet individu, n'ayant pas réussi à se procurer la caution demandée pour sa conduite future, est toujours en prison.

On verra par la proclamation suivante qu'une portion de la milice du Canada vient d'être de nouveau appelée sous les armes, par suite des avis que l'on a reçus de la formation de vastes conspirations dans les Etats-Unis, destinées à coopérer avec les insurgés canadiens.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL.

Toronto, 23 octobre 1838.

ORDRE GENERAL DES MILICES.

Son excellence le lieutenant gouverneur a reçu des avis certains qu'il se forme une vaste conspiration dans les Etats voisins, amis de l'Angleterre; que cette conspiration a pour chefs et pour agens une foule d'hommes dénués de tous principes, et qui ne sont mus que par le désir de la rapine. Ils se proposent d'imposer à cette province leur propre domination, et de plonger les fidèles habitans de cette même province dans toutes les horreurs de la guerre, du pillage et de la dévastation.

Le lieutenant gouverneur, persuadé que le gouvernement des Etats-Unis, qui continue d'entretenir les relations les plus amicales avec la Grande-Bretagne, déploiera également un appareil suffisant de force et d'activité; n'a pas jugé à propos de sommer les fidèles habitans du Haut-Canada, de se préparer à défendre, les armes à la main, leurs institutions, leurs familles et leurs foyers. Mais le lieutenant gouverneur pense maintenant que le temps est venu où il serait de toute injustice envers les fidèles sujets de Sa Majesté, de courir les risques d'une interruption de la part de ce gouvernement ami de l'Angleterre, dans les relations paisibles qui existent aujourd'hui entre lui et ces colonies. Ainsi, afin de prévenir les craintes qui se répandraient naturellement parmi cette population tranquille, voisine comme elle l'est d'un ennemi rapace, le lieutenant gouverneur a jugé convenable d'appeler encore une fois aux armes une portion de la brave milice du Haut-Canada, comme troupe volontaire, dans la pleine confiance et avec la certitude, que les desseins sinistres et désorganisateurs de l'ennemi public seront déjoués par le déploiement correspondant des sentimens de loyauté et de bravoure qui ont de tout temps distingué le Haut-Canada, lorsqu'il s'est trouvé engagé dans une guerre régulière, comme quand il s'est vu menacé d'une aggression de la part des pirates et de brigands.

Le lieutenant gouverneur va donc incessamment envoyer ses ordres à quelques officiers distingués, pour qu'ils appellent sous les drapeaux une portion de la milice de la province.

Le lieutenant gouverneur croit devoir assurer les fidèles habitans de cette province qu'il a pleine et entière connaissance des desseins de l'ennemi, qui a dans ses rangs, ce n'est que trop vrai, plusieurs hommes qui n'ont pas oublié la fidélité qu'ils doivent à Sa Majesté, qu'ils doivent à leurs frères du Canada. S'ils persistent aujourd'hui dans les rangs des brigands, ce n'est que pour se garantir de toute insulte et de toute violence.

Par ordre de son excellence SIR GEORGE ARTHUR.
RICHARD BULLOCK,
Adjudant général de la Milice.

Nous ne croyons nullement aux craintes du lieutenant gouverneur du Canada, et qui ont donné lieu à la proclamation que l'on vient de lire. Nous savons bien que dans le nord de l'Union, par suite de la proximité des deux pays, la sympathie américaine, en faveur des Canadiens, est plus prononcée qu'elle ne l'est dans les autres parties de l'Union. Nous connaissons [illegible] [illegible] ceux qui s'en [illegible] [illegible] [illegible] de la frontière et de [illegible] [illegible] [illegible] au gouvernement du Canada, et donner lieu aux mé[illegible]

êtres qu'il prend. Nous soupçonnons bien quelque honnête supercherie, quelque ruse de guerre de la part des autorités canadiennes, et nous pensons que la milice qu'elles appellent aux armes est destinée, non à combattre le fantôme d'hostilité américaine, mais les patriotes canadiens, dès qu'ils s'aviseront de déployer leur étendard. Le gouvernement ne veut point sonner le tocsin mal-à-propos, ou hors de saison. Il ne veut surtout plus donner l'éveil aux insurgés, mais il veut être prêt à tout événement, et en bon tacticien, il cherche à donner le change à son ennemi.

Nous trouvons dans le "Patriote de Toronto" une annonce par laquelle on offre une prime de huit piastres aux jeunes gens qui voudront s'enrôler pour former un régiment indépendant, qui sera mis sur le même pied que les régimens de la ligne avec des armes et un uniforme complet.

NOUVELLES DE VALPARAISO.—Une lettre de Valparaiso du 20 juin, reçue par New-York, annonce qu'une partie des troupes destinées pour la nouvelle expédition contre le Pérou s'était embarquée la veille, sous la direction du président et de ses ministres. Une autre division avait été expédiée du port de San Antonio, et devait se rendre à Coquimbo, lieu du rendez-vous. L'expédition sera commandée par le général Bulnes, qui sera accompagné par l'espagnol Garrado, comme intendant de l'armée. L'auteur de cette lettre termine en prédisant que l'issue de cette expédition sera la même que celle qui s'était faite sous les ordres du général Blanco, et que les amis et ennemis de Santa Cruz, au Pérou, se réuniront pour défaire cette force expéditionnaire, dont le nombre est porté à 5,500 soldats et 1,200 matelots et marins.

MUTINERIE.—Nous apprenons, dit une *feuille* de Philadelphie, que l'équipage du navire *United States*, capitaine Turner, venant de Liverpool, s'est révolté le 1er. novembre, en montant la rivière. Des coups s'en suivirent, et dans la rixe qui eut lieu le capitaine reçut une blessure au bras. *L'équipage fut pris et mis en prison.*

Il y a quelques jours qu'une de nos goëlettes a recueilli un homme qui, depuis six jours et six nuits, était sur le lac dans une chaloupe ouverte. Il paraît qu'étant allé pêcher de l'autre côté du lac, il s'adonna un peu trop à sa passion favorite, la boisson, et s'endormit. Pendant son sommeil, le vent vint à changer, et il fut poussé au large, où il resta jusqu'au moment où la goëlette le découvrit et le prit à bord.

(Oswego Whig.)

VARIETES—*Pour l'Abeille.*

LA LUNE.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les habitans de notre globe, en voyant reluire au dessus de leurs têtes le disque argenté de la lune, se sont demandé si cette planète est comme la nôtre habitable et habitée. La curiosité naturelle à l'homme l'a de tout temps poussé à pénétrer ce mystère et, le télescope à la main, astronomes et astrologues cherchent à plonger du regard dans le sein de ce globe lumineux et à approfondir le secret de sa conformation. Les théories les plus absurdes, les systèmes les plus impossibles ont tour à tour trouvé et trouvent encore tous les jours de crédules partisans. Il n'y a pas longtemps, qu'un plaisant, homme de beaucoup d'esprit s'il faut en juger par le seul fait que nous allons citer, imagina de s'amuser aux dépens de ce pauvre public et de lui faire voir un *animal dans la lune*.

Il rédigea et publia dans les journaux une relation faite, écrite et présentée avec tant d'art, avec une si grande apparence d'ingénuité et de naturel que quatre-vingt dix-neuf personnes sur cent furent prises et qu'il en est encore aujourd'hui un certain nombre qui, bonteuses probablement de s'être laissé tromper, persistent à croire aux billevesées d'une imagination féconde, comme il est encore des gens qui ne veulent pas croire à la mort de Napoléon.

L'auteur de cette plaisanterie se servit adroitement du nom de l'astronome célèbre Herschell et eut soin de placer le théâtre des prétendues observations au Cap de Bonne Espérance, assez loin pour que ceux qui ne seraient pas disposés à croire ne fussent du moins pas tentés d'y aller voir, selon l'expression populaire. Herschell, qui alors était effectivement établi depuis quelque temps au Cap de Bonne Espérance et s'y livrait à des observations et à des recherches astronomiques, avait construit, selon la relation un télescope d'une grandeur prodigieuse, il pouvait avoir autant qu'il nous en souvient de trente à quarante pieds de long avec un diamètre proportionné. Au moyen de ce télescope inouïe, Herschell avait mis à nu toute la partie intérieure de la lune il distinguait nonseulement les montagnes, les vallées, les mers et les rivières, avec leurs moindres anfractuosités, mais encore les maisons, les arbres, les plantes, les animaux de toute espèce dont il faisait les descriptions les plus bizarres, et enfin les habitans eux-mêmes, mâles et femelles de cette planète.

Donner à ces hommes et à ces femmes de la lune la même conformation qu'aux habitans de la terre, c'eût été chose trop commune. Le but n'eût pas été rempli. Il fallait pousser la plaisanterie jusqu'au bout, enchérir merveilleux sur merveilleux, absurdités sur absurdités et voir jusqu'où pouvait aller la crédulité de l'espèce humaine toute sublunaire. Aussi l'auteur de cette mystification imagina-t-il une sorte d'animal ayant tête, pieds et mains comme nous, mais pourvu en sus d'une énorme paire d'ailes, en tout semblables à celles de ce gracieux animal de nature douteuse que nous nommons ici-bas *chauve souris* et dont le bon Lafontaine ne savait trop que faire. Ces ailes, partant de l'épaule descendaient jusqu'aux talons, se déployaient et se repliaient avec toute la grace et la facilité imaginable.

L'astronome en nous poussa plus loin ses observations et suivit cette nouvelle espèce d'animaux à figure humaine, dans tous les mouvemens; il les vit marcher, courir, voler et fit du tout un tableau bien digne d'exciter la curiosité de tous les gobe-mouches de l'univers.

Cette description fantastique fit fureur; les hommes les plus sensés donnèrent dans le panneau et crurent de toute leur force. Ceux qui se permettaient de douter étaient bafoués et nous nous souvenons d'avoir soutenu à ce sujet une dissertation très longue et très sérieuse, avec un individi assez distingué du reste par ces connaissances et son éducation, mais qui croyait de toute la puissance de son âme à la réalité des prétendues découvertes.

Il nous a été impossible, malgré toutes les recherches auxquelles nous nous sommes livrés, de nous procurer un exemplaire du journal qui le premier fit part de ses découvertes au monde savant; mais nous croyons bien nous rappeler que dans le nombre des choses plus ou moins ingénieuses qui furent alors débitées avec un succès si prodigieux, se trouvait la description d'un collège pour l'éducation des jeunes lunatiques.

L'astronome, en sa qualité d'homme de science, ne pouvait négliger de donner une attention toute particulière à un établissement de ce genre; aussi prit-il des peines infinies pour s'initier dans les secrets de son organisation intérieure. Le télescope fut retourné en tous sens, et, au moyen de quelques changemens qu'il fit, il parvint à donner à son instrument une puissance suffisante pour lui permettre de lire le prospectus d'une longueur énorme, qui tapissait les murs du collège et remplissait une ou deux colonnes d'un journal bien autrement grand que la grande Abeille. Malheureusement pour la science, on n'est pas encore parvenu à inventer un instrument qui produira pour le sens auditif, les merveilles dont nous avons vu celles du télescope. L'observateur crut bien s'apercevoir au mouvement des lèvres du chef de ce collège qu'il s'appliquait à faire sentir aux personnes qui l'entouraient les avantages immenses que la lune retirerait de ce nouveau système d'éducation qu'il se proposait d'introduire; mais il ne put rien entendre et force lui fut de se contenter de ce qu'il put découvrir à l'aide de ses yeux et de son télescope. Le prospectus, après une énumération très longue et péniblement élaborée des immenses avantages que les parens ne pourraient manquer de l'établissement d'un pareil collège, ce qui, dans le langage ordinaire, signifie dans la lune, comme ici, que toutes les autres institutions de ce genre ne valent rien, fut, comme de juste, l'éloge du nouvel entrepreneur, et dit entr'autres belles choses que "Comme la nécessité de tout établissement, particulièrement d'un collège, dépend essentiellement de l'habilité de celui qui le dirige, on a jeté les yeux sur M. Bochecanos, qui seul, réduit à ses propres ressources, est parvenu à organiser un collège, qui en peu de temps a produit les résultats dont on a lieu d'être satisfait."

Il paraît qu'avant la venue de ce messie littéraire les habitans de la lune étaient obligés d'envoyer leurs petites chauve-souris dans d'autres planètes, faute d'hommes à talens, comme M. B. mais que grâce à l'ingénieuse idée de cet instituteur et au prochain établissement d'un rail-road, les parens pourront se procurer le plaisir de voir leur progéniture aussi souvent qu'ils le désireront, considération d'une importance reconnue et d'une utilité majeure en matière d'éducation que d'un autre côté, les professeurs, qui dans les autres établissemens périssent d'ennui, auront la facilité extraordinaire et bien précieuse de se transporter en ville quand bon leur semblera et de rafraîchir leurs idées dans les cafés, les *restaurats*, les théâtres et autres établissements instructifs et édifians de ce genre, et à cet *effet*, il y aura un *omnibus* à la disposition du collège. Voilà certainement une innovation dont nous voudrions nous hâter de profiter ici-bas.

Il paraît aussi que M. B. n'était pas originairement habitant de la lune, qu'il résidait dans quelque autre planète, mais qu'ayant appris le dénuement déplorable dans lequel se trouvaient les hommes chauves-souris, il est venu part pure humanité, s'établir parmi eux et leur faire par de ses lumières et de ses découvertes. "Il s'est familiarisé avec leurs mœurs, il connaît le caractère des jeunes lunatiques et, il éprouvera pas pour les diriger les difficultés que doit nécessairement rencontrer tout étranger qui ne connaît ni leurs habitudes, ni leurs usages.

Il faut en finir avec les meilleures choses du monde, comme avec les plus mauvaises, aussi nous bornerons-nous à dire que les principaux changemens introduits dans le collège de la Lune sont ceux-ci:

1o. Les élèves chauve-souris porteront un uniforme dont la couleur, la coupe et la forme seront déterminées plustard, après de mures réflexions.

2o. Tous les mouvemens dans le collège seront indiqués par un coup de canon, le son de la cloche ayant quelque chose de trop vulgaire.

3o. Les élèves apprendront le maniement des armes, (on n'a pas pu découvrir au juste quelles sont les armes en usage dans la lune.)

Ils feront l'exercice à pied et A CHEVAL!

Il y aura par conséquent, une école d'équitation, un manège, de vastes écuries et les élèves recevront leur éducation par les fonctions de palfreniers.

Il y aura aussi une école de natation et les élèves se baigneront *tous les soirs*, avant de se coucher. L'hiver, comme il fait aussi froid dans la lune que chez nous, on aura soin de faire chauffer les eaux de la rivière ou du lac, dans lequel les élèves doivent se baigner et apprendre à nager.

Enfin, comme les habitans de la lune ont sur nous, l'inappréciable avantage d'avoir des ailes, il y aura aussi une école de VOL et ces leur enseignera à faire dans l'air toutes les manœuvres qui se font sur terre.

Après quoi, s'il reste du temps, on s'occupera de leur enseigner la lecture, l'écriture, &c. &c. &c. On pensera peut-être à former leur esprit et leur cœur. Pour arriver à ce but, il faudra commencer par dégager leurs cerveaux des idées et des impressions qu'auront nécessairement produites chez eux les exercices corporels auxquels on leur permet de se livrer. Il faudra restreindre et modifier le goût de la dissipation, qui en sera, chez eux, comme chez les hommes de la terre, une conséquence inévitable. Il faudra enfin détruire ce que l'on aura pris tant de peine à faire, ou bien on ne lancera dans la société que de petits mannequins qui sauront faire l'exercice du peloton, la charge en douze temps, monter à cheval, traverser un fleuve à la nage, parer une tierce ou une quarte, tuer proprement un adversaire d'un coup de pistolet ou de carabine, mais on n'en fera jamais des hommes instruits, polis, éclairés et utiles à la société.

Le collège de la Lune nous mènerait loin, si nous voulions nous arrêter à en discuter tous les tenans et les aboutissans. Fort heureusement nous n'avons rien de pareil chez nous. Nous doutons même fortement que les *sélénites* soient assez dépourvus de bon sens pour adopter aveuglément un pareil plan d'éducation. Au surplus, ce ne sont pas nos affaires; nous n'avons nullement l'intention d'entrer en concurrence avec Messieurs de la Lune à qui nous souhaitons succès, bonheur et prospérité.

Parlons maintenant un peu plus sérieusement et suivons dans ses développemens, le résultat d'observations astronomiques en opposition directe avec celles que l'on attribuait à Herschell.

Nous trouvons dans l'un des derniers numéros du journal anglais, le *Morning Chronicle*, quelques détails sur des observations astronomiques qui ne peuvent manquer d'intéresser ceux qui ont jusqu'à ce jour supposé que cette planète pût être habitée par des êtres humains. Les télescopes les plus puissans que l'on soit jusqu'à présent parvenu à construire (à part le télescope imaginaire d'Herschell) ne permettent pas de voir d'une manière distincte un objet dont la longueur (bien [illegible]) [illegible] une surface de la lune. Bien [illegible] objet [illegible], tel qu'une ville dans la lune, ayant [illegible] d'étendue dans tous les sens, se montrerait [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Saint Paul de [illegible]. "Si, dit l'auteur de cet article, on examine pendant quelque temps la lune avec les télescopes les plus puissans, on sera convaincu qu'aucun des traits [illegible] de la surface de la terre et de nos [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de cette planète. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qu'on en puisse destiner avec le [illegible] [illegible] satisfaits. A quelque époque que vous fassiez une correc[illegible]

---

qui représente l'apparence de la lune, cette apparence sera toujours la même et reparaîtra toujours avec la même clarté et avec la même précision.

La première conclusion qu'il tire de cette circonstance, c'est que la lune nous présente toujours le même côté; et comme elle fait sa révolution autour de son propre axe en 27 jours et huit heures, les cités si un habitans de la lune doivent avoir 300 heures de jour suivie de 300 heures de nuit.

La seconde, c'est qu'il n'y a point de nuages autour de la lune; et la troisième, qu'il découle d'autres motifs, qu'il n'y a pas le moindre indice de mers, ou d'eau dans la lune. S'il y a dans cette planète une atmosphère, elle doit avoir une densité mille fois moindre que celle de la terre. Il faudrait une machine pneumatique parfaite pour produire une pareille raréfaction, et une atmosphère de cette nature ne serait autre chose que le "vide" pour tout ce qui a rapport aux phénomènes de la vie animale et végétale. La description suivante fait un tableau effrayant du "globe argenté de la nuit."

Autant que l'on a pu s'en assurer à l'aide de la puissance télescopique, la surface entière de la lune présente exactement les traits tels qu'on pourrait les concevoir dans un monde privé d'air et d'eau. Cette planète inhospitalière présente une immense surface qui n'est diversifiée que par de hautes montagnes et des vallées caverneuses. Des chaines de montagnes et des collines isolées sont répandues sur toutes les parties de la surface et élèvent souvent leurs flancs menaçants et escarpés à une hauteur perpendiculaire de *cinq milles* dans plusieurs parties, d'énormes masses de terre jaillissent directement de la plaine et s'élancent à une hauteur de 20,000 pieds! La vaste étendue des bases de ces masses effrayantes n'étonne pas moins que leur élévation. Les diamètres des bases de quelques-unes de ces collines détachées qui s'élancent à cinq milles de hauteur valent de 24 à 46 milles!!

Mais ce qui ôte à la surface de la lune, toute trace d'analogie avec celle de la terre, ce sont les énormes cavités circulaires qui se rencontrent dans presque toutes les parties de cette planète. Quelques-unes de ces cavernes ont jusqu'à quatre milles de profondeur et quarante milles de diamètre. Les bords sont généralement entourés d'une haute muraille naturelle. Souvent du fond de ce gouffre circulaire, s'élance une montagne conique, qui s'élève à une hauteur considérable. Lorsque les rayons du soleil frappent directement sur la caverne, on peut distinguer le sommet de ce cône. Cette montagne conique intérieure est souvent couronnée d'une cavité circulaire en tout semblable au cratère d'un volcan.

Cette disposition de la Providence qui fait participer les différentes planètes au retour périodique des saisons a été refusée à la lune. Aussi ne peut-on découvrir sur sa surface le moindre vestige d'une variation quelconque que l'on puisse attribuer à un changement de saison.

"Si donc la lune est réellement habitée par des êtres vivans, ils doivent avoir une organisation et des fonctions toutes différentes de celles qui caractérisent le règne animal et le règne végétal sur la terre. Privé d'une atmosphère, les *Sénélites* ne peuvent point être doués de la respiration. Il ne peut y avoir de *son*, puisque le son ne peut se produire et se transmettre qu'au moyen de l'air. Ainsi, la parole et l'ouie seraient dans la lune, deux facultés tout-à-fait inutiles.

"L'azur du firmament ne recrée jamais la vue des Sénélites. En l'absence de toute atmosphère, le firmament de la lune doit être une teinte noire et inchangeable, que traverse dans sa marche solitaire le disque brillant du soleil, s'efforçant en vain de répandre la clarté au delà des limites de ses propres contours. Ses rayons bienfaisans épuisent en vain sur le désert aride et ingrat au-dessous de lui; aucune atmosphère n'est là pour en rassembler, retenir et répandre la chaleur; et si ces mêmes rayons, par suite de l'état raréfié de notre atmosphère, ne suffisent pas pour soutenir la vie animale et végétale sur les sommets de nos Alpes et de nos Andes à plus forte raison ne peuvent-ils être d'aucun secours dans des lieux totalement privés d'une atmosphère.

"Ainsi puisque toutes les planètes sont disposées de manière à les rendre propres à l'habitation d'êtres semblables à nous, que la lune est privée de tous ces avantages, nous ne saurions nous empêcher, en l'absence de toute preuve directe, d'en venir à la conclusion que notre satellite n'est autre chose qu'un désert aride et inhabité, qui sans doute joue un rôle nécessaire dans la création, mais qui ne remplit pas le même but que la terre et les autres planètes; enfin que c'est un rocher désert, dont le chef ou et dépouillé, se perd dans l'immensité de l'espace et n'est propre à servir de demeure à aucun être vivant."

Voici donc encore une nouvelle théorie, à laquelle nous pouvons croire ou ne pas croire. Messieurs les astronomes ont beau jeu et peuvent s'amuser à nos dépens. Mais s'il est difficile à la tourbe des pauvres humains de les contredire, ils prennent soin, la plupart du temps de se contredire entr'eux, d'où il résulte une admirable confusion dans laquelle viennent se perdre tous les raisonnements et tous les calculs.

FRANKLIN, 2 novembre.

☞ On sait depuis longtemps que les Attakapas sont en grande réputation pour la fertilité du sol; nous allons en donner un exemple sur mille. On nous a présenté, ces jours derniers, une *Patate douce*, venant de l'habitation de M. Théodule Carlin: elle a deux pieds quatre pouces de long, et plusieurs pouces de diamètre.—Nous ne croyons pas que nos voisins des autres parties de l'Etat puissent en offrir autant.

NOUVELLES D'EUROPE.

—On lit ce qui suit dans la correspondance particulière du *Garde national de Marseille*, du 24 septembre;

"*Alexandrie, 7 septembre.*

"Ma dernière lettre vous laissait espérer que les navires pourraient bientôt sortir de notre port avec la patente nette, mais cet espoir a été trompé, car plusieurs attaques ont eu lieu ces jours derniers. Le foyer du fléau est toujours situé dans les mêmes lieux, et jusqu'à ce que des mesures grandes et dispendieuses soient prises il n'est pas probable de voir disparaître complètement, la maladie.

"Il y a quelques jours que l'Egypte offrait le tableau d'une vallée de désolation. Le Nil, après s'être élevé jusqu'à dix huit coudées, avait cessé de croître, et semblait même diminuer. Ce présage d'une année de stérilité avait répandu la terreur parmi le peuple, ainsi que parmi les membres du gouvernement. Aussitôt les populations de toutes religions, réunies dans les temples et dans les champs, adressèrent au Tout-Puissant des prières publiques pour détourner le fléau de la famine. Les musulmans se faisaient spécialement remarquer, marchant en foule, hommes, femmes et enfants, conduits par leurs prêtres et élevant la voix vers le ciel, en côtoyant les rives du Nil. Ce spectacle avait quelque chose de trop touchant, le ciel s'est laissé fléchir, et du 20 août au 1er septembre le Nil s'est élevé jusqu'à dix neuf coudées et trois quarts. Cette hauteur est suffisante pour la fertilité ordinaire de l'Egypte, et ce degré d'inondation se maintient pendant une quinzaine de jours, cet espoir est généralement partagé; on espère même, vu la saison peu avancée, que le Nil s'élèvera encore plus haut, et alors les populations n'auront que des actions de grâces à rendre à l'Eternel.

"Méhémet-Ali doit partir pour le Caire avant la fin de septembre. Il a fait connaître que son intention était de se rendre dans la Haute Egypte, afin de présider, lui même, aux mesures à prendre pour y renforcer sa position militaire. On doute que ce voyage, s'il est exécuté, puisse être suffisamment long pour avoir le résultat qu'on en attend; car Méhémet Ali a aujourd'hui beaucoup de préoccupations de premier ordre: le traité conclu à Constantinople doit lui en créer encore de nouvelles, s'il ne sait pas s'y soumettre immédiatement en prenant lui même l'initiative.

"La conclusion définitive du traité de commerce, qui se négociait depuis longtemps à Constantinople, entre la Sublime-Porte et les ambassadeurs de France et d'Angleterre, est un grand événement commercial et politique. Ce traité est le remède héroïque propre à rappeler la vie au sein de l'empire turc défaillant. Honneur aux hommes qui ont contribué à ce résultat! Ils ont acquis des droits à la reconnaissance de bien des peuples, et l'Orient bénira leurs noms. Les résultats du progrès que produira ce traité, seront immenses: Les Turcs, appelés par leurs intérêts, à traiter directement leurs affaires avec les acheteurs européens, retireront de ce contact une amélioration morale qui dans l'avenir emportera la garantie d'une civilisation complète. Le commerce va aussi en éprouver une bien plus grande activité; les bénéfices des produits orientaux, en restant disséminés sur les populations, établiront un bien être qui contribuera à leur accroissement, et étendra la consommation des produits manufacturés de l'Europe. Dès ce jour on peut s'occuper avec un espoir fondé, de ressusciter la Turquie, et cette pensée est une grande consolation pour tous les hommes appelés à civiliser l'humanité."

—Nous avons annoncé à nos lecteurs, qu'une enquête était poursuivie à Emden, en Hanovre, au sujet de la révolte éclatée à bord du brick américain le *Braganza*. Voici les détails qu'a révélés l'instruction sur les horribles circonstances qui ont accompagné ce déplorable événement.

Il paraît que la cause de la révolte a été l'excessive sévérité, on pourrait même dire de la brutalité du capitaine du *Braganza*. C'est par une nuit d'orage, au milieu de l'Océan Atlantique, que la mutinerie éclata; bientôt les hommes de l'équipage en vinrent aux mains avec les officiers, sur lesquels ils se précipitèrent armés de couteaux, de haches et de bâtons. Dans cette lutte, le capitaine et le premier pilote furent grièvement blessés; quelques uns des matelots reçurent aussi quelques légères blessures. Ceux-ci alors prirent la résolution de jeter à la mer les officiers qui gisaient dans leur sang.

Une nouvelle et plus effroyable lutte recommence, dans laquelle les combattans se saisissent corps à corps et cherchent mutuellement à se précipiter par dessus le bord du navire. A la fin, le capitaine et le premier pilote sont jetés à la mer; mais ils entraînent avec eux dans leur chute, l'un de leurs adversaires. Tandis que les mutins font tous leurs efforts pour sauver leur camarade, les deux officiers parviennent à se cramponner au vaisseau et à y remonter. Le premier pilote saute dans la cajute où se trouvaient réunis le propriétaire du bâtiment avec sa femme, la femme du capitaine, le second pilote, le cuisinier et un nègre. Quant au malheureux capitaine, à peine avait il mis le pied sur le pont, que les matelots furieux s'emparent de lui, et malgré ses supplications, malgré sa promesse de tout oublier, de tout pardonner, le lancent une seconde fois à la mer. De nouveau il se cramponne au navire, mais les meurtriers lui coupent les mains à coup de hache et le forcent à lâcher prise; plusieurs fois encore il fait le tour du brick à la nage, mais enfin, épuisé et perdant tout son sang, il disparaît sous les flots en appelant sa femme, en criant: *Oh! Mary my dear Mary* (Marie, ma chère Marie!) Celui des matelots qui a raconté la fin tragique du capitaine ajouta que son cœur s'était brisé à la vue de cette scène épouvantable, et qu'il avait dû se retirer à l'avant du navire pour n'en pas être plus longtemps le témoin.

Après s'être ainsi débarrassé de leur capitaine, les mutins se concertèrent pour mettre à mort les autres personnes qui étaient renfermées dans la cajute. Pour cela, ils allumèrent du feu avec des étoupes et des bouts de câble, afin de les étouffer par la fumée. Heureusement leur infernal projet ne réussit pas. A la fin portant, ils se laissèrent fléchir par les prières de ces malheureux, et consentirent à les descendre dans la chaloupe, puis les abandonnèrent à la merci des flots, à 350 milles de la terre. On a su depuis que ces personnes avaient été recueillies par un vaisseau anglais et débarquées à Greenock, en Ecosse. Quant au premier pilote, qui était resté dans la cajute, il mourut bientôt après, soit des suites de ses blessures, soit qu'il ait été achevé par les hommes de l'équipage.

Les quatre matelots détenus à Emden ont unanimement confessé leur forfait; les aveux partiels que l'on avait d'abord obtenus de trois d'entre eux ont été complétés par la déclaration du Belge Verbrugge, que l'on présume avoir été l'instigateur de la révolte, et qui, après avoir nié sa participation au crime, convient enfin de tout en s'écriant qu'il ne pouvait rien lui arriver de pire que d'être pendu. Ces scélérats sont dans les fers en attendant qu'ils soient transportés aux Etats-Unis, qui ont, dit-on, demandé leur extradition.

Journal des Débats.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Nav Pangua, Upton, Havre, R Grthing & co
Nav Hilah, Hammond, New York, S & J P Whitney
Brick Julia & Nelson, Bartlett, Providence R I
E A Bridge
Goel Henry Clay, Patterson, Aransas, P Vigers

Arrivés.

Bateau de remorque Chickasaw, Paulding, des passes, ayant remorqué en rade le brick Julia; il est parti de la passe le 8 courant, et annonce en dehors de la barre N E, entrant, le nav Mohawk. Rien de nouveau en rivière.

Brick Julia, Lane, en 20 jours de Brême.
Steamer Warren, Carey, de Columbia.
Steamer W L Robertson, Wood, de St Louis.
Steamer Rio, Pasmen, d'Alexandria.
Steamer Levant, Ebecent, Bayou Sara.

MEMORANDA.

Le steamer Rio a touché chaland du Bayou Sara.

Le steamer Baton Rouge a remorqué un chaland chargé de 160 barils de farine.

Le brick Julia rapporte que la barque Mohawk, de Bordeaux est en dehors de la barre.

Le brick échoué à New York, le 1er. courant, que le navire Wm & Mary, de la N Orléans, s'était jeté à la côte, vers Little Egg Harbor.

Expédié à Philadelphie pour ce port, 6 novembre, nav New Hampshire, Harding.

Expédié à New York le 1 nov. pour ce port, Arrivé [illegible], [illegible].

D[illegible] soussignés ont formé à partir du 1er novembre courant, une société pour les affaires de [illegible] sous la raison de Honold & Maspero.

F. HONOLD.
7 nov 6 J. MASPERO.

COMMERCIAL.

Marché de la Nouvelle-Orléans.

Bien que la ville présente une apparence d'activité, il ne se fait que peu d'affaires, et durant la semaine qui vient de s'écouler nous n'avons pas remarqué qu'il y ait eu de grands changemens dans l'état de la place. Les transactions n'ont lieu que sur une échelle très limitée, ce qui provient, comme nous l'avons souvent répété, de l'interruption de la navigation des rivières de l'Ouest. Il ne nous arrive presque pas de denrées de ces contrées, aussi les prix en sont-ils bien élevés. La levée est encombrée de marchandises que l'on débarque des nombreux navires qui arrivent d'Europe et du Nord; mais nous sommes peinés de dire qu'il n'en est pas de même du côté de la levée supérieure où se tiennent ordinairement les bateaux-à-vapeur et chalans: l'époque est déjà arrivée où ils vont faire de leurs grandes récoltes, et jusqu'à présent nous n'avons vu que quelques chalans chargés de coton; il en est arrivé également de St. Louis et de l'embouchure de l'Ohio avec quelque peu de provisions.

Quant aux marchandises sèches, nous n'avons pas appris qu'il y ait de grandes transactions; il en est de même à l'égard des denrées, dont les prix sont si élevés que l'on n'achète que pour les besoins du moment.

Il n'y a pas eu de changemens dans notre marché monétaire, et l'on n'en attend point tant que les banques ne reprendront pas leurs paiemens en espèces. Alors seulement on pourra savoir jusqu'à quel point elles peuvent étendre leurs escomptes, maintenant elles ne font que peu d'opérations. L'argent n'est pas si rare actuellement, et le taux est de un à un et un quart par mois.

Les billets de Brandon et ceux de l'Arkansas, reprennent faveur, les premiers ne perdent que 36 à 40 pour cent, et les derniers 10 à 12. Le taux des espèces est toujours à 2 et 3 pour cent; les billets de la trésorerie sont à 3 et 3 1/2 de prime; ainsi que les piastres qui ne sont pas en grandes demandes. Les billets du Kentucky, de l'Ohio, &c. sont toujours aux mêmes taux, c'est-à-dire, un pour cent de prime.

Le change sur Londres, n'a point varié, ou du moins il n'a éprouvé que peu de changemens. Nous quotons 10 à 11 de prime, sur Paris 5 fr. 15 à 5 fr. 20, sur New-York à vue 1 1/2 à 2 pour cent de prime, idem à 60 jours 1/2 à 1 d'escompte. Les billets de la Trésorerie du Texas perdent 35 à 45, ce qui fait 5 pour cent de plus que la semaine dernière.

Des avis commerciaux ont été reçus contenant de Liverpool jusqu'au 3 octobre, et du Havre jusqu'au 2. Ces deux marchés étaient dans l'inaction; le premier a éprouvé une baisse d'un huitième de penny sur les cotons, cotonnes, et les manufacturiers n'achetaient qu'avec circonspection. Rien n'indiquait que les prix antérieurs pourraient être maintenus; au contraire il y avait tendance à la baisse.

Coton.—Les transactions qui ont eu lieu au commencement de la semaine ont été très limitées, à cause des prix élevés que demandent les détenteurs. Depuis lundi se sont soumis à une baisse d'un demi cent en plein sur toutes les qualités au-dessous de bon-courant, et hier il s'est fait des ventes s'élevant à environ 1800 balles aux prix que nous quotons. Le coton, pour le coton Louisiane et Mississipi, est de 10 à 15 cents. Nous n'avons pas fixé celui de l'Alabama, car il n'y en a que bien peu sur la place, et du Tennessee il n'y en a pas du tout. Les ventes de la semaine ont été d'environ 5000 balles. Il en a été exporté 27,203 balles, contre 16,490 à la même époque l'an dernier, ce qui fait un surplus de 10,713 balles comme suit:

En moins envoyé en Angleterre		2819
autres ports étrangers		379
		3198
En plus envoyé en France		5902
En moins aux ports étrangers		2704
Do à la côte		8009
		10,713

Ce que nous continuons à recevoir est toujours de belle qualité.

Sucre.—On n'en reçoit que bien peu, et ce qui arrive est aussitôt vendu à la Levée à 8 cents la livre. Nous n'avons pas appris qu'il se soit fait des ventes sur habitations, mais qu'il en a été embarqué en rade.

Mélasse.—Cet article se vend couramment à 36 et 38 cents le gallon, à son débarquement; mais il n'en est arrivé que peu.

Farine.—Nous avons encore à noter une hausse dans cette denrée, et nous cotons le prix de $14. 50 à 15 le baril. Il y a des détenteurs qui ne veulent pas même vendre à $15. Il n'y en a que bien peu en ville, et il n'en arrive qu'en quantité à satisfaire la consommation.

Maïs.—L'article n'a pas changé de prix depuis la semaine dernière, et vaut $1 le boisseau. Il n'y en a pas beaucoup, et il est en demande pour les besoins de la ville.

Provisions.—On ne peut avoir de jambons gras ni d'épaules, et les autres pièces sont assez rares. Le porc mess et prime est en très petite quantité. Quant au bœuf salé, il n'y en a point sur la place. Le beurre de l'Ouest est rare, la bonne qualité se vendrait bien 30 cents la livre.

Whiskey.—Nous avançons nos cotes à 60 et 62 1/2 cents par gallon pour le rectifié. On n'en trouve pas de qualité commune.

Plomb.—Pas de vente à notre connaissance; le prix nominal est de 5 cents la livre, que l'on obtiendrait facilement. Tout ce que l'on a reçu dernièrement est destiné à être embarqué.

Chaux.—Elle a baissé de prix, par suite de grands arrivages. Les ventes ont eu lieu à $1. 12 1/2 et $1. 25 le baril.

Sel.—Celui de Liverpool se vend au même prix de la semaine dernière, il vaut $2, 37 1/2 à 2, 50; le sel commun, 2 25 à 2, 37 1/2 le sac. Un chargement venant des Isles Turques, a été vendu cette semaine à 60 1/2 le boisseau.

Fret.—Il y a eu une nouvelle baisse dans le taux du fret; le plus que l'on peut obtenir pour Liverpool est de 9/16 de d. on ne peut à peine avoir de fret à ce taux. Le nombre de navires s'accroît journellement, et les articles d'exportations sont si rares qu'il n'est pas à présumer qu'il y ait de tôt une hausse.

Nous avons dans le port, 73 navires et barques, dont 3 pour Liverpool, 1 pour le Havre, 1 pour Glascow, 4 pour New-York, 3 pour Boston, 1 pour Philadelphie et 1 pour Baltimore.

PRIX-COURANT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ARTICLES DIVERS.		De	A
COTON—	Miss. et Louis — Bon et fin	14½	15
"	Bon et beau	13½	14
"	Beau	12½	13
"	Moyen	10	10½
"	Ordinaire	—	—
"	Ten. et Ala. bon et fin	—	—
"	Bon et beau	—	—
"	Beau	—	—
"	Moyen	—	—
"	Ordinaire	—	—
TABAC—	Première qual	10½	11
"	Seconde	8½	9
"	Croisé	6½	7
"	De Cuba	—	—
SUCRE—	Nlle. Orléans	7½	8
"	Cuba, blanc	11½	12
"	Do. brun	7½	8
MELASSES—	De l'Ouest	34	35
T. D'EMBAL.	De l'Ouest, la yard	23	25
"	De Dundee	18	18½
C. D'EMBAL.	la livre	9½	10
CHARBON—	Del'Ouest, le baril	—	—
"	De Liverpool	1	1 25
"	D'Ecosse	—	—
CHANDELLES—	Blanch. bar. N. Bed. liv.	39	40
"	Do. de Nantucket	37½	38
"	De suif	—	—
CAFE—	De Cube	11	13
"	De Brésil	11	13
"	De St. Domingue	10½	11
FARINE—	Le baril	14 50	15
	FRUITS.		
RAISINS—	Par caisse	2 25	2 50
"	Par demi-caisse	1 25	1 50
"	Par quart de caisse	70	75
AMANDES—	A coque tendre, la l	14	15
"	A coque dure	—	7
	POISSON.		
MORUE—	La caisse	1 37½	1 50
HARENG—		62½	75
MAQUEREAUX—	No. 1, par baril	13 75	14
"	No. 2	11 50	12
"	No. 3	7 50	7 75
	GRAINS.		
MAIS—	En épis, par baril	—	—
"	En grains, par boisseau	56	62½
HARICOTS—	Par baril	3 50	4
FOIN—	Les 100 livres	1 50	—
PEAUX—	Louis et Miss	8	9
"	Mexicaines	—	—
PLOMB—	En saumons	5	—
"	En barres, la liv.	—	7
CHAUX—	De l'Ouest, le baril	—	—
"	De Thomaston	1 12½	1 25
	PROVISIONS.		
BŒUF—	Mess	20	21
"	Prime	15	16
PORC—	Clair	—	—
"	Mess	28	29
"	Prime	24	25
"	Plats côtés	—	—
JAMBON—	Jambon, la livre	—	—
"	Enveloppés	—	—
"	Epaules	—	—
"	Plats côtés	—	—
SAINDOUX—		15	20
BEURRE—	Du Nord	32	35
"	De l'Ouest	15	20
SEL—	De Liverpool, le sac	2 37½	2 50
"	Fin, par sac	2 25	2 37½
"	Des Iles Turques, p. bo.	—	—
RIZ—	De la Caroline, les 100l.	5 50	6 50
EAU-DE-VIE—	Franç. 4e. pr., le gal.	1 37½	1 62½
"	Américaine 1re. pr.	40	45
RUM—	De la N. Orl. 1re. pr.	40	42
"	De la Jamaïque	1 50	—
"	Du Nord	45	50
GENIEVRE—	De Hollande	1 25	1 35
"	Américain	60	—
WHISKEY—	Commun	—	—
"	Rectifié	60	62½

EXPORTATIONS DE COTON, De la N. Orléans depuis le 1er. Oct. 1838.

EXPEDIÉS POUR	Balles de Coton: Cette semai.	Précé.	Total.	Bal. saison dern.
Liverpool	1305	2942	4374	7356
Greenock et Glascow		25	25	
Autres ports anglais				
Total aux ports anglais	1305	2967	4399	7456
Havre	2789	7503	10290	4741
Bordeaux				
Marseilles		352	352	
Autres ports français				
Total aux ports français	2789	7855	10642	4741
Nord de l'Europe				
Cowes et un marché				
Autres ports étrangers		916	916	305
Total aux ports étrangers	4094	11603	15696	12095
Boston	713	2792	3501	672
Autres ports de l'E.U.	373	272	645	
New York	1880	5946	6826	2536
Philadelphie		481	481	273
Autres ports des E. U.		54	54	12
Total aux ports des E. U.	2962	9245	11507	3493
Total	6356	20890	27203	16490

EXPORTATIONS DE TABAC, De la N Orléans depuis le 1er. Oct. 1838.

EXPEDIÉS POUR	Boucauts Tabac: Cette semai.	Total.	Précé.	Saison dern.
Liverpool				64
Greenock et Glascow				
Autres ports anglais				
Total aux ports anglais				64
Havre		471	471	
Bordeaux				
Marseilles				
Autres ports français				
Total aux ports français		471	471	
Nord de l'Europe				
Cowes et un Marché				
Autres ports étrangers		11	11	40
Total aux ports étrangers		482	482	113
Boston	104	7	111	90
Autres ports de l'Est				
New York	276	603	882	671
Philadelphie				
Autres ports des E. U.				81
Total aux ports des E. U.	380	610	990	807
Total	380	1092	1472	920

Stock [illegible]		
[illegible]		
Sucre—De la ville		
Tabac—Par boucaut		

ESPECES.

Piastres	Do Prime	3	2
Doublons Espagnols	Do	17	17
Do Mexicains	Do	16	16
Or américain	Do	4	5
Souverains	Do	4	5

BILLETS DE BANQUE

Banque des E. U.	Do prime	50	1
Alabama	D'escompte	—	5
Mississipi	Do	—	5
Brandon	Do	36	40
Autres Banques	Do	15	15
Kentucky	Prime	—	1
Ohio	Do	—	1
Indiana	Do	—	1
Illinois	Do	—	1
Tennessee	D'Esc	—	1
Billets du Trésor	Prime	3	3½
Arkansas	d'Escompte	10	12
Billets du Trésor du Texas	Do	35	45

NEW YORK, 1er. nov.—*Coton*—Les derniers avis de Liverpool ne sont appris une faible baisse dans le marché. Cette baisse n'a eu que très peu d'effet ici. Le marché a été ferme, avec une bonne demande pour la consommation et pour le Havre. Ventes, environ 1500 balles Nouvelle Orléans de 11 ½ 14c. pour le vieux coton, et 15 à 16 1/2 pour celui de la nouvelle récolte. Uplands 11 à 14c.; et Mobile 12 à 15 c.

Farine—Le marché a été tout à fait ferme pendant quelques jours. Nous quotons les prix de celle de l'Ouest à $8 50 à 8 75; Georgetown et Howard street 8 25 à 8 50.

Mélasse—La demande ne se borne que presque pour la consommation de la ville. L'approvisionnement est tout à fait limité, et pas le moindre changement dans le marché.

Sucre—La demande est active pour le moscovado, et les caisses de Ste. Croix à 8 1/2 à 9 1/2; St. Martin, à 7 3/4; 600 caisses sucre brun de la Havane, 8 1/4 à 8 1/2.

Tabac—Les nouvelles d'Angleterre sont très favorables, et les détenteurs sont plus fermes.

BOSTON, 30 octobre—*Coton*—Quelques petites ventes se sont effectuées à des prix entiers.

Farine—Vent à de Genesee, marques courantes se font à $9 75 à 9 81 et $ 87; ventes en détail, de marques, 9; ventes d'Alexandrie et de Fredericksburg à 9, et Howard street à 8,88 par baril, 4 mois.

Mélasse—Des ventes de mélasse douce de la Havane, 34 à 34 1/2c. Guadeloupe 35, et Trinité 37 1/2 par gallon, 4 mois.

CHARLESTON, 3 nov.—*Coton*—Les transactions qui ont eu lieu dans les Uplands pendant la semaine passée ont été considérables, et une grande activité s'est manifestée. Les prix de la semaine précédente ont été pleinement maintenus. Un petit lot de 28 balles rondes, article de choix, a produit 14 c. Cependant, le marché a paru être bien plutôt en faveur de l'acheteur, car les acheteurs sont moins disposés à acheter sans doute à cause de l'augmentation de l'approvisionnement qui a été reçu, et le marché a été conséquemment très lourd à la fermeture. Les ventes de la semaine se montent à environ 5000 balles comme suit: 15 balles à 9 cents; 93 à 9 1/2; 10 à 10; 81 à 10 1/2; 101 à 11, 311 à 11 1/2; 391 à 12; 461 à 12 1/2, 93 à 13; 231 à 13 1/2; 451 à 13 3/4; 457 à 13 1/2; 3 à 13 3/4, et 28 balles à 14 cents. Dans les Sea Island, les transactions ont été très faibles; 31 balles de Georgie, tachées et propres, ont produit de 13 à 15, et de 20 à 36.

Farine—Aucun changement n'a eu lieu dans cet article depuis notre dernier rapport. Ventes 100 barils à nos quotations.

Graines—Aucune transaction n'a eu lieu cette semaine dans cet article, bien que plusieurs lots de la nouvelle aient été reçus.

LOUISVILLE, 3 novembre—Bonsoir.—Nous avons reçu hier une lettre de Cincinnati du 1er. qui nous apprend que la rivière avait éprouvé une baisse de dix huit pouces. Plusieurs bateaux sont arrivés des sheats; au moment où nous écrivons, la rivière a monté d'environ quatre pouces. ce qui d'après la règle doit occasionner une hausse de douze pouces au dessus des chutes. Nous avons au lieu de la pluie, et nous avons tout lieu de croire que le temps continuera. Les affaires continuent à être calmes et ne pourront reprendre avant une hâtive navigation.

Toile et corde d'emballage—L'approvisionnement continue à augmenter, et les transactions diminuent. Une grande quantité sera sans aucun doute expédiée à l'ouverture de la navigation. Ventes de 120 pièces de toile d'emballage à 20 cents, et de 115 rouleaux de corde à 8 cents. Arrivé cette semaine 630 pièces toile d'emballage; expédié 75; approvisionnement en main 21,146. Arrivé 1042 rouleaux de corde; expédié 91; existences, 27630.

Jambons—La saison est presque à sa fin. Les derniers jambons de qualités moyennes, venus en vagons à 8 cents. L'approvisionnement en magasin, suffit amplement à la demande. Les plats côtés se soutiennent à 10 cents et les jambons généralement à 11 1/2.

Café—Vu la rareté du café, le prix de cet article s'est en que quelque sorte amélioré. Nous mentionnons quelques ventes limitées de la Havane à 14 1/2 cents à 14; Ventes de Rio 14 à 14 1/2, et quelques lots très supérieurs à 15 cents; ventes de 70 sacs St. Domingue à 13 à 13 1/2, et 15 sacs à 18.

Coton—Cet article est rare. Nous mentionnons une vente de 38 balles à 9 3/4 à 11 1/2 cents.

Farine—Le marché est sans aucune activité. L'approvisionnement en main n'est pas très fort. Le prix est de 6 piastres en quantité et de 6 25 par petits lots.

Mélasse—Cet article est très rare, et l'on en rait de 40 à 45 cents.

Sucre—On a été assuré que l'approvisionnement s'é était pas au dessus de 360 boucauts. Vente à 11 cents par boucauts, et 12 1/2 cents à 3 ventes en quantités. En peu [illegible] 10 cents.

Tabac—Ventes de 9 boucauts seulement à 7 piastres à 8 50 pour le No 1, 6 1/2 à 6 50 pour le No 2, et 3 à 4 50 pour le No 3. L'approvisionnement est de tabac en Europe, au 1er. de juin était de 8300 boucauts en moins que ce qui a été exporté en 1834. Le défaut entre les principaux ports des Etats Unis en 1836, comparé à 1837 est au dessus de 10,000 boucauts. L'approvisionnement et montre l'exportation très faible en Europe, et en Amérique. La balance de la récolte de tabac indique que cet article continuera toujours à s'améliorer.

Whiskey—Les ventes de la semaine ont été à 41 et 46 cents pour le whiskey commun et le rectifié. Ce prix ne pourra se soutenir si la rivière monte.

CINCINNATI, 1er. nov.—Depuis notre dernier rapport la rivière a monté de huit à neuf pouces; six bateaux sont arrivés, et on s'attend à un abaissement plus réel.

Farine—Cet article n'éprouve aucune variation des qualités limitées arrivent, se vendent à 6 piastres à 6 à l'inspection. On n'est pas d'accord sur le taux du fret qui lui et tanque dans le marché, mais on le porte à 25,000 barils. Pas un des plus fermes détenteurs n'aurait qu'à vendre de 16,000 barils.

Whiskey—Cet article continue à se vendre à 30 à 32.

Fers, Graines et Jambon—Ces différens articles ne paraissent éprouver aucune variation dans leurs prix les approvisionnements sont entassés dans le marché que le prix n'est nominal.

Epiceries—L'approvisionnement est toujours faible. Un arrivage de 110 boucauts de Louisville, à été vendu à 12 1/2 à 13c, à 3 mois. Le café est rare, à 14 à 15c.

Correspondance de l'Abeille.

New-York, 29 octobre.

Importé, Brocke Printemps, Havr, Nouvelle Orléans
Navire Arkansas, Dennis
Le 30 octobre.
Navire Bolivar, Neal, Nouvelle Orléans.
Navire Robert Bowne, Barstow, do
Navire Echo, Mallett, do
Le 1er. novembre.
Navire Osmegee, Leavitt, N. Orleans.

Manifeste de la cargaison du Premium, de Nantes, capitaine. 3146 pieds de pierres, W O Mestre 434 barils [illegible]; Walton & co, 20 barils de [illegible]; [illegible] rouleaux de corde, 10 barils ale; N D Chambers ain, 50 J A Barr h & co, 26 balles [illegible]; J Bailey, 200 caisses raisins; T Greene & co, 2 caisses; Bo le & co, 1 balle; [illegible] paniers, 6 de do; 5 caisses [illegible]; 39 balles; [illegible] [illegible].

Passagers sur le navire Arkansas, de New-York pour la Nouvelle Orléans: G Dexter, F Pessman, Ride, Jenkins, Suste, Packwood, W Gardiner, sa dame et enfant, Hervey et sa dame, une dame et 2 enfants, Julien Jones W H [illegible], Mme et Mlle. Chappel, M J Hagher sa dame et 3 enfans, C B Smith, Gres, Hue, un esclave et enfant, J C Baldwin, W Waterman, M et Mlle Chew, R G Hyde, Mme Howard et deux enfans, C W Slock, W C Norris et 24 à l'entrepont.

L'Arkansas étant un paquebot régulier, je ne vous envoye pas une liste des noms de ses consignataires: il ne m'a pas été communiqué.

Manifeste de la cargaison du navire Bolivar—Municipalité 2de. 3877 pieds de pierres, W G R—wes, 50 barils huile Moor & Clark, 5 caisses, Gambie Buckner, Brenton & co, 14 balles, 7 tringues, Tremblay R Baugh & co, 2 caisses; 54 pièces; Labbé, St-wart & co, 30 caisses, C L Gerris, 400 ardoises, [illegible]; 10,000 ardoises, S W Washn, 130 caisses chandelles, W A B, 5 malles, W P Lewis, 1 caisse; N D Chamberlain, 1 barrique et 2 barils, J A Bariot & co, 32 caisses; W P Levy, divers articles et non désignés par le manifeste; 16 caisses, 3 de 60 barils à ordre 50 passagers à l'entrepont.

Consignataires par le navire Robert Bowne: A Grant & co, Kirkman & Abernethy, C Mansfield, J Lovell & co, Adams & Whitall, S Brown, J Vairin & Co, H C Cammack, R Marsh & co, G W Babcock, Read & Benton, Lambert, Bercier & co, J Bailey, Hagerdorn & Cramer, A Barton, Mat binge & Bampson, W R Carnes, Palmes & Johnson, Peters & Millard, J Smith et à ordre.

Passagers: Mrs Cook, M Berstow, Green, Davis, Edgerton, Hamilton, Waters, et 60 à l'entrepont.

Le Premium et le Bolivar ont peu lumer, hier à 4 heures P M.

Le Robert Bowne, est encore au wharf, il appareillera cette après midi.

L'Echo et l'Osmulgee prendront la mer dans le courant de la semaine.

Demain, je vous expédierai une liste des noms des consignataires des marchandises portées par ces derniers navires.

Le temps est clair et agréable, et le vent est N N O. Les navires Cambridge et Exington de Liverpool, sont au bas de la rivière.

Rien de plus nouveau à vous mander aujourd'hui.

TARIF DES DROITS DES ETATS-UNIS,

En français.

DEPUIS quelques mois les soussignés ont été employés à composer, et seront bientôt prêts à livrer à l'impression, un *Tarif complet des Droits de Douane dans les Etats-Unis*, en français, lequel donnera tous les renseignemens nécessaires aux négocians, importeurs et autres, sur le taux des droits sur les marchandises, sur les réductions bisannuelles des droits jusqu'en 1842, et le taux des drawbacks ou primes de débentures, primes, restrictions d'exportation, bons, crédits, escomptes, valeur des monnaies étrangères conformément aux lois, sur les tares, &c. &c., accompagné de notes explicatives.

Cet ouvrage a été préparé avec le plus grand soin et fait d'après les lois du Congrès et les décisions de la Trésorerie, y inclus les dernières décisions importantes de sur les matières, modes, lainages, &c.

La publication de ce Tarif est momentanément retardée, parceque les soussignés attendent du département de la Trésorerie des renseignemens supplémentaires sur les dernières décisions, et sur d'autres points importants dont ils désirent augmenter leur ouvrage.

Ils prennent ce moyen pour donner connaissance au public de l'ouvrage qu'ils espèrent publier bientôt tel présenter.

P. M. OZANNE, calculateur de la Douane.
L. DEPLETRA, député-contrôleur de la Douane.

C'est avec plaisir que les soussignés déclarent que l'on pourra ajouter foi à l'exactitude du Tarif que les officiers ci-nommés se proposent de publier, en donnant tous les renseignemens sollicités sur droits de Douane, ces Messieurs étant calculateurs des droits à la Douane.

J. W. BREEDLOVE, Collecteur de la Douane.
H. D. PEIRE, Contrôleur de la Douane.

10 nov—6

☞ Le capitaine ou les consignataires du navire ELIZA, de Bordeaux, ne paieront aucune dette contractée par l'équipage.

10 nov H. PALOC & DUFOUR.

☞ Le navire ELIZA, de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue Marigny. *Les consignataires* sont priés de rendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

10 nov H. PALOC & DUFOUR.

☞ AVIS AUX POMPIERS.—Les différentes Compagnies de Pompiers, qui n'ont pas encore envoyé au shérif, une liste authentique de leurs membres, sont requis de le faire immédiatement. 9 nov—6

A VENDRE par J. & L. Girard, No. 73 Vieille Levée, 500 onces sulfate de quinine (once française) de Pelletier, Delondre et Levaillant. 10 nov ☞

L. S. SEGUIN, 54, rue Condé, tient un grand assortiment de *Bottes, Brodequins* et Souliers de Nord, pour hommes, dames et enfans. Aussi, des Bottines pour les enfans, maisons, culottes de toutes sortes, qu'il vendra à des prix très modérés. 10 nov—6

LIVRES ESPAGNOLS.—Don Quijote de la Mancha; Gil Blas, El Bachiller de Salamanca; Moratin; Lope de Vega, Teatro; Lisaroo, historia de la Inquisicion; Garcilaso Obras Jovenes y Poesias, Tomas; Bellario; Corina ó l'Italia; Los Lances, Teatro; Los de España; Pablo y Virginia; Gramáticos y Diccionarios, Francés-Español, et Anglais-Español.

E JOHNS & Co. encoignure de St Charles et Commune. 10 nov—6

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société [illegible] sous la raison de SLATER et TRIER, est dissoute depuis le 9 du courant par consentement mutuel. Les affaires de la société seront liquidées par Abraham Trier.

S. SLATER. ABRAHAM TRIER.

10 nov—6

☞ Je continuerai les affaires en général et à la commission pour mon propre compte, au No. 40, rue Poydras.

10 nov—6 ABRAHAM TRIER.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 11.
Début de Mme. ELLERMAN.
LE PRE AUX CLAIRS,
Opéra comique en 3 actes, d'Hérold.
BONNE AUBERGE OU MOUSTIQUE,
Vaudeville en 1 acte, de Scribe.
On commencera à 6 1/2 heures précises.

PORTEFEUILLE PERDU.—Le soussigné ayant perdu son portefeuille dans la journée du sept courant, contenant un billet à ordre dont le paiement a été arrêté, une petite clef et quelques papiers qui ne peuvent être utiles qu'au propriétaire, le soussigné donnera une récompense honnête à celui qui rapportera ledit portefeuille à son domicile, faubourg Tremé, rue des Marais, entre St. Anne et Dumaine.

10 nov—3 B. FLEITAS.

AVIS.—Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin dans le Passage de la Bourse, 3 ou 4 portes près la rue St-Louis, où il tiendra toujours un assortiment de Bottes françaises, brodequins et escarpins, et il se charge par commande de confectionner toute espèce de chaussures pour hommes, aux derniers goûts et à des prix modérés.

Il ose espérer par les soins et l'exactitude qu'il y mettra, d'attirer la confiance du public.

10 nov—3 F. CASTAING.

TRAITES, sur New York et Philadelphie, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 10 nov—3 50, rue du Camp.

15 BOUCAUTS Sucre de 1re qualité, en débarquement entre les rues St. Louis et Conti, à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 10 nov 56, rue de la Vieille Levée.

100 BARILS Farine fraiche, 100 tambours Figues, à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 10 nov 56, rue de la Vieille Levée.

SUCRE.—40 boucauts première qualité de la nouvelle récolte en débarquement par la goëlette Agile, à vendre par GOURDAIN & BRUT, 10 nov 13, rue Conti.

ON désire acheter pour du comptant, une petite maison bien située, s'adresser à JOS. BARTHET, 10 nov 38, rue Toulouse.

VINS DE BORDEAUX.—300 Caisses en débarquement et à vendre par ROB. H WHITE, 10 nov No 34, rue Gravier.

VINS DE MADERE DE MARSEILLE.—300 Quarts barriques, en débarquement et à vendre par 10 nov ROB. H WHITE.

CERISES A L'EAU DE VIE.—150 Caisses en débarquement et à vendre par R H WHITE. 10 nov No 34, rue Gravier.

VINAIGRE DE CIDRE.—150 Barils en magasin et à vendre par ROBERT H WHITE.

BISCUIT DE BORD.—200 barils à vendre par 10 nov GEO. E. COOLIDGE, 56, Gravier.

RIZ.—40 tierçons beau riz de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 10 nov 17, rue de la Commune.

PORC.—40 barils porc, clair, mess, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 10 nov 17, rue de la Commune.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE.—75 pièces, toile, & 300 rouleaux cordes, toiles de qualité supérieure, en magasin et à vendre par 10 nov LAYET & AMELUNG.

WHISKEY.—75 Barils whiskey rectifié, à vendre 10 nov par JOSEPH LANDIS & Co.

FARINE.—250 Barils farine supérieure, et fraiche, à vendre en débarquement par 10 nov JOSEPH LANDIS & Co.

VIN ROUGE.—100 Caisses en magasin, à vendre 10 nov par ABRAHAM TRIER, 40, Poydras.

CORDES.—100 Rouleaux en magasin, à vendre par 10 nov ABRAHAM TRIER, 40, Toulouse.

TABAC A CHIQUER.—50 Caisses en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 10 nov 40, rue Toulouse.

CIGARRES DE LA HAVANE.—500 Milliers en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 10 nov 40, rue Toulouse.

CHAMBERTIN.—150 Caisses en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 10 nov 40, rue Toulouse.

CHAISES de Boston et autres en ordre, à vendre 10 nov par ABRAHAM TRIER, 40, Toulouse.

CHARBON.—100 Barriques charbon choisi et damé, à l'usage des familles; à vendre par 10 nov JAMES D DENEGRE, 16, Douane.

ROUES DE CHARRETTES A BŒUF.—Un grand assortiment de roues de charrettes à bœuf, de toutes grandeurs, à vendre par 10 nov JAMES D DENEGRE, 16, Douane.

BROUETTES.—En débarquement d'un navire John Cadman, de Philadelphie, à vendre par 10 nov JAMES D DENEGRE, 16, Douane.

RIZ.—100 Tierçons de qualité supérieure, à vendre 10 nov par JAMES D DENEGRE, 16, Douane.

LETTRES de change sur Philadelphie, à vendre 10 nov par JAMES D DENEGRE, 16 Douane.

AUX POMPIERS.—Un lot de choix de Charbon anglais, propre à l'usage des Pompiers, à vendre à bon marché par W. E & R. MURPHY, 10 nov 117, vieux Bassin.

LETTRES de change sur New-York, à courtes vues, ou à cinquante jours de vue, à vendre par 10 nov S. GRONING & CO.

MORUE.—40 caisses morue venant d'être reçues et à vendre par 10 nov ED. SPRAGUE.

MAQUEREAUX.—50 barils de no. 3, en magasin et à vendre par 10 nov ED. SPRAGUE.

PRESSES A COPIER.—De différentes grandeurs, de la manufacture de Londres; aussi, des presses à cachets pour les notaires, venant d'être reçues et à vendre par NORMAN, STELL & Co. 10 nov No. 12, rue Bienville.

LIVRES EN BLANC.—Norman, Steel & Co, No. 12, rue Bienville, viennent de recevoir un grand assortiment de superbes livres en blanc, qu'ils invitent l'attention des négocians.

BEURRE DE GOSHEN.—100 frequins de qualité supérieure, en débarquement et à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 10 nov No. 56, rue Gravier.

OIGNONS.—15 mannes d'oignons frais, en magasin et à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 10 nov No. 56, rue Gravier.

CLOUX.—50 barriques cloux de Boston, en magasin et à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 10 nov No. 56, rue Gravier.

ROBERT H. WHITE.—No. 34, rue Gravier.—Offre à vendre en débarquement et en magasin: 300 Sacs café de St. Domingue; 200 boucauts de café de Philadelphie; 300 caisses blanc de baleine; 100 caisses huile d'olive, 50 pipes huile d'automne et d'hiver, 150 caisses tabac manufacturé; 500 rames papier à enveloppes, 1000 paquets papier, Nos 1 et 2, 25 barriques vieux vin de Sherry; 200 do de Madère, 200 do de Marseille; 200 caisses vin de Bordeaux; 150 do cerises à l'eau de vie; 150 barils vinaigre de cidre, 1000 pièces toile à voile, 150 do bœuf; 119 rouleaux do corde.

10 nov

SUCCESSION DE RIEFFEL.—Vente par le Régistre des Testamens.—Le jeudi, 13 décembre 1838, il sera vendu à la criée, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves du District, et pour le paiement de la dette de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 23 octobre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de feue dame Marie Rose Cécile Boisière, décédée épouse de M. Auguste Rieffel, un terrain au faubourg Marigny, faisant partie du terrain No. deux cent cinquante trois, mesurant vingt cinq pieds trois pouces de face à la rue de Craps, entre les rues Marigny et Champs-Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions: six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

10 nov

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant T. Seghers, not. pub.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans.—Je certifie par le présent, que le 23 octobre 1838, jugement a été rendu en cette Cour, à la poursuite de P. A. Champomier contre M. Mangues, son époux, dans les mots et chiffres suivans, savoir:—No 10960.—P. A. Champomier contre M. Mangues, son époux.—Sur motion de M. E. A. Canon, avocat du plaignant, et sur exhibition des citations faites dans le procès par le shérif, la Cour étant convaincue que les trois commandemens requis par la loi, ont été faits à la défenderesse, est d'avis que le jugement du 27 juin 1838, ordonnant à la défenderesse de revenir au domicile matrimonial lui ont été régulièrement, par ces raisons la loi étant en faveur du plaignant, ainsi conformément à la loi, que chez l'avoir ensuite à la Cour pour représenter ladite défenderesse, et que ladite défenderesse a négligé de s'y conformer; il est ordonné, adjugé et décrété, qu'un jugement de séparation de corps et de biens entre Pierre A. Champomier, le plaignant, et Magdeleine Mangam, la défenderesse, soit rendu en faveur dudit plaignant, contre ladite défenderesse, pour cause d'abandon; et que ladite défenderesse paie les frais du procès.

Nlle-Orléans, 31 octobre 1838.

(Signé) CHARLES MAURIAN, Juge.

Jugement enregistré dans le docket de jugement C. page —.

En témoignage de quoi, j'ai signé de ma main et apposé le sceau de ladite cour, à la ville de la Nlle-Orléans, ce 5ème jour de novembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent trente-huit et la soixante-troisième de l'indépendance des Etats-Unis.

10 nov—3 LOUIS R. COURTIN, Dép. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Attendu que Erasme Legoaster, de cette ville ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le 1er jour du mois d'Octobre de l'année 1838, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs sur ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de se présenter dans trente jours à dater de la publication du présent avis, et montrer cause pourquoi ladite vente ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit le vingt-huitième jour de septembre de l'année 1838, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 28 de mai de l'année 1838, dans l'affaire de Jno. Slidell contre Richard Hagan—No. 10254—du docket de cette cour, à ladite vente, ledit Erasme Legoaster, ayant été adjudicataire de la ville, s'est rendu acquéreur pour le prix de $2000 payable comptant.

Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la rue Canal, entre les rues Tchoupitoulas et Franklin, désigné par le No. 4, de l'Ilot No. 11, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié le 30 avril 1833, annexé à un acte en l'étude de Félix de Armas, notaire public, portant la date du 6 Décembre 1836, lequel lot ayant mesure française, cinquante pieds de face à la rue du Canal, 120 pieds de profondeur entre des lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 3, et de l'autre par le lot No. 5.

Bureau du greffier de la Nouvelle Orléans, le 8 novembre 1838.

10 nov—3, 2110 J. OLLIE, Député Greffier.

AVIS.—A l'ouverture de la maison des affaires, F consigné prévient le public qu'il continue à se charger de toutes les affaires qui se rapportent au courtage, tels que, ventes et achats de propriétés, d'esclaves, de produits, de marchandises, des escomptes de billets, prêts et emprunts sur hypothèques, recouvremens, papiers d'affaires, et toutes autres affaires en général.

Ayant formé une société avec Mr. And. D. Doriocourt, ils se chargeront aussi de toutes ventes en général à l'encan. On offre à vendre maintenant:

Deux maisons rue St-Louis, une rue d'Orléans, une autre rue des Ursulines, plusieurs autres au Faubourg Tremé et dans les Faubourgs Marigny, Washington, Clouet, &c.

Et une quantité de terrains dans la ville et les faubourgs de la Nouvelle-Orléans, plus 8 terrains et deux maisons à Carrollton, très bien placés. Une [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Bouvier 60 de profondeur.

DIDION, Courtier, Passage de la Bourse.

Modes et Nouveautés.

BIGOCHE FRERES, encoignure Royale et Toulouse, ont l'honneur de prévenir le public, que l'ouverture de leur magasin aura lieu lundi prochain. Les dames trouveront un beau choix de nouveautés en tout genre. 10 nov

MADAME DUBALEN—Rue Royale No. 156, annonce aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera l'ouverture de ses modes, et d'autres articles, lundi 12 du courant; elle invite ses pratiques à les venir visiter. 9 nov—3

MLLE. BEAUVALET a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle fera l'ouverture de ses modes lundi 12 du courant, dans son magasin, rue Royale, No. 164, entre St.-Lambert Conti. 9 nov—3

LE soussigné arrivant de France fera l'ouverture de ses marchandises, samedi prochain 10 courant, dans son magasin, rue Royale, vis à vis la Banque de l'Etat. Il a l'honneur de prévenir les pratiques qu'il a en partie un superbe assortiment de:

Toiles créatines pour draps de lit, Velours de soie et de coton, chemises de toile unies et garnies, chemises de jaconat en couleur, cols duchesse ronds et carrés, fichus paysans unis, brodés, et garnis de dentelle, chemisettes mousse et batiste, Pélerines à rivière, bonnets brodés pour femme et enfant, fichus batiste d'Ecosse, cotillons valenciennes, guimpe, mouchoirs de batiste unis et brodés, gros de Naples noir et en couleur, satin idem, taffetas noir, lustré, gros de Suisse, poult de soie, cravates satin, schalls satin, chatelaines filet, écharpes, tulle blanc et en couleur, gants fantaisie, gants en soie et en pilot pour homme et pour femme, manteaux de satin et de mérinos uni et brodés, schalls velours garnis de fourrure, mantelets pour femme et enfant, sacs brodés, balines, unis et brodés, boas-chenille, bonnets et tabliers de, bas de soie unis et brodés, chaussons dito, schalls cashmere, guimpe, mérinos noir et en couleur, mousseline laine, habillemens d'enfant, bottes pour hommes, souliers pour homme, jumelles en ivoire et en écaille, cannes, joncs, et un superbe assortiment de parfumerie.

9 nov—3 BERNARD DUPUY.

ADOLPHE FLUCHE a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans qu'il fera l'ouverture de ses modes le lundi 12 du courant. 7 nov—4

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France un assortiment de marchandises de goût, qu'ils offrent en vente.

DUTHIL & FAISANS, 8 nov—1m 222, rue Royale.

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION!!

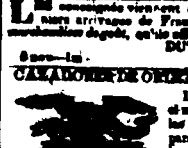

La compañia se reunira el martes 13 del corriente, a las 6 en punto de la noche, para una Junta general de la compañia; se recomienda la mayor asistencia y puntualidad, la reunion en el parage acostumbrado. De orden del Capitan.

10 nov F. A. GARCIA, sarg. primero.

GARDES D'ORLEANS ATTENTION!!!

Revue de Compagnies.

Les deux compagnies sont adressées armées Dimanche prochain, 11 du courant, à huit heures précises du matin, équipement complet, sans havre-sac, habit et pantalon bleus, gants jaunes, bretelle rouge au fusil. Rendez-vous Place St. Antoine.

Par ordre du capitaine.

8 nov ANT DIBRIC, sergent major.

BATAILLON D'ORLEANS.—Le bataillon prendra les armes dimanche prochain, 11 du courant, à 7 heures précises du matin pour un exercice à feu; équipement complet, tenue d'hiver, rendez-vous à leur quartier.

Par ordre. AD. SCHREIBER, Adjudant major.

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!!!

Vous êtes prévenus que les exercices du tir auront lieu à l'avenir les Mercredi et Samedi de chaque semaine, à la galerie de l'Hôtel de Ville, depuis 6 jusqu'à 8 heures du soir.

Les membres sont requis d'être ponctuels; attendu qu'on mettra en vigueur les résolutions concernant l'exercice du fusil.

Par ordre du comité.

1 nov—9 A. BARBEROT, secrétaire.

LANCIERS D'ORLEANS.

LA Compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 11 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue d'hiver, pantalons rouges; équipement, harnachement et armement au complet pour une inspection de Compagnie. L'appel sera fait une demi heure après l'heure ci-dessus, et tout délinquant sera sujet à l'article 5me de nos règlements en vigueur. On exige bonne tenue et ponctualité que ordres ci-dessus.

Par ordre du capitaine Modele li

7 nov L D POMARED, Maréchal des logis chef.

A LOUER.—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur A. Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, Mr. De Johns, No. 376, rue Royale. 10 nov—3

A LOUER.—La maison de résidence, à trois étages, construite en brique, et deux cuisines à étages, située rue des Remparts, No. 14, entre les rues du Canal et de la Douane. Pour les conditions, s'adresser à Chas. Jones, ou à G. R. Stringer, No. 59, rue du Canal. 10 nov

BAIL D'UNE MAISON A VENDRE pour une année, consistant en appartemens pour une buvette, un billard, et un restaurant, et logement de garçons. Elle est située rue de la Vieille Levée. Les meubles sont cédés en échange, le loyer sera modéré. Une personne qui aurait un petit capital trouverait de l'avantage à faire cet acquisition. S'adresser à M. Milo, au café sous le nom de "Coffee House Exchange," rue de la Douane. 6 nov

A LOUER.—Un magasin en brique, lave et bien triangulaire, No. 8, et à casaut autrement par le derrière au Mississipi, conviendrait [illegible].

ANDREW S BARKER, 2 nov 61, rue de la Commune.

A LOUER.—Possession en sera immédiatement donnée. Cette résidence agréable, située à l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et de la Course, dernièrement occupée par M. J. [illegible]. Cette maison est bien bâtie. Pour de plus amples renseignemens s'adresser à

BOGERT & HAWTHORN, 2 nov 66, rue Gravier.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE à la personne qui ramènera rue Royale, No. 107, au magasin de Modes, une négresse nommée JULIA, petite mulâtresse, le Mardi 6 novembre. Elle est très fortement bâtie, et il lui manque des dents sur le devant. Elle se je la de quitté.

CABINET DE LECTURE DE LA BOURSE DES NEGOCIANTS.—Nlle. Orléans, 8 Novembre 1838.—Les Négociants, Courtiers et autres, sont informés que la souscription est commencée depuis le 1er. de ce mois, à dix piastres payables par année d'avance.

On est sur le point d'élargir le cabinet et d'y faire des améliorations pour la commodité des abonnés, et pour rendre agréable ce lieu de réunion, à toutes les personnes engagées dans le commerce, qui pourront aussi ce trouver les moyens d'obtenir les nouvelles commerciales les plus récentes.

6 nov W. J. REYNAL, Secrétaire.

BUREAU DU CHEMIN-A-COULISSES DE LA NLLE-ORLEANS ET DE NASHVILLE.—7 novembre 1838.—Avis aux Fournisseurs de Bois.—Des propositions cachetées seront reçues en ce bureau jusqu'au 20 de ce mois, pour la fourniture des bois ci-après désignés:

1600 pièces de pin jaune ou de cyprès, de 20 pieds de long et par moins de 8 pouces de diamètre dans le petit bout; 20,000 pieds de bois, équarris des deux côtés, ayant six pouces sur huit; 10,000 pieces de traverses de 8 pieds de long, 8 pouces carré, exempt de nœuds, Le tout devra être livré à tel point sur les lignes que l'on désignera.

D. HOARD, 9 nov—10 Ing. en chef, Architect prin.

TRAITES sur Paris, à vendre par L. GALLY, 9 nov rue Toulouse, No. 10.

LETTRES DE CHANGE sur New York, à vendre par 9 nov R. GRONING & Co.

30 CAISSES Sardines à l'huile en débarquement du navire Robison, venant du Havre et à vendre par A. ST. GEORGES. 9 nov

MAGASIN DE MEUBLES NOUVEAUX.—Un bel assortiment de Meubles nouvellement reçu de Boston, se trouvent au No. 27, rue Bienville.

30 oct—1m JOHN P. ALLEN.

GENIEVRE de Hollande et vin de MADERE.—2 pipes Genièvre de Hollande, marque de l'ancre, 4 demi-pipes vin de Madère, réalité supérieure, reçus du navire Louisa, et à vendre par 9 nov LAMBERT, BERCIER & Co, 9 Front-Levée.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, un bel assortiment de marchandises sèches convenables pour la saison, qu'ils vendront à des prix modérés.

SAJOUSIERE & MACARTY, 9 nov—6 220, rue Bourbon.

LES soussignés ont formé une société de commerce pour la fabrication, sous la raison de commerce Stanchard, Eimer & Co.

M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est autorisé à recevoir toute pour le compte de ladite société.

THEODORE BAILLY-BLANCHARD, JACQUES HENRY EIMER, 8 nov 38, rue Bienville.

LITHOGRAPHIE par Peintre de Portrait—A vendre à l'imprimerie lithographique de l'Abeille en l'annonce, rue Royale, No. 33, au nom de la Bourse, le portrait de Ste Antoine.

Ceux des principaux chevaux de course, qui ont remporté les prix.

Prix de chaque livraison de six chevaux, quinze piastres.

Le portrait du Louisiana se vend aussi séparément, 52, chez M. Poistel. 9 nov—3

ARTICLES NOUVEAUX.—J. H. FASSY, rue de Chartres, encoignure de la rue Jefferson, vient de recevoir par le navire Marengo, du Havre, un grand assortiment de PARFUMERIE en tout genre, venant des premières fabriques de Paris; des postiches pour dames et messieurs, des nattes et frisettes, des fleurs pour bals et cérémonies, des grands peignes, de garnitures de tête, chapeaux, et pour enfants, des gants en coton, soie, noir et de Saxe, bretelles en soie, et des bourses en coton, soie; tissus en coton, de blanc, filoselles, cordes en soie, et en coton; fantaisies brevetées en laine, brunissoir en tout genre.

Aussi—Parfumerie de Marseille par malles; chapeaux en jaconat; coutellerie; cannes à épées; brosses, parapluies et nombre d'articles trop longs à détailler.

Il aurait à vendre des liqueurs et cerises de Bodin. Tous ces articles sont de première qualité et seront vendus en gros ou en détail. 9 nov—10

AUX ENTREPRENEURS.—Mercredi le 14 courant, à midi, conformément aux règlemens de police de la paroisse de Jefferson, le procureur dans la salle d'audience de la Cour de Paroisse, pour ladite paroisse, à la vente au rabais des travaux nécessaires à l'érection d'une nouvelle levée et du chemin, suivant ladite levée, en face de la partie inférieure de la ville de Carrollton en cette paroisse. Les dimensions de la levée seront données au moment de l'adjudication. Les travaux seront payés en bons de la paroisse, comme il sera plus amplement expliqué au moment de la vente.

9 nov—5 F. DUGUE, Juge.

AVIS.—Le public est prévenu de ne pas négocier, ni recevoir quatre billets tirés par le soussigné, et endossés par Ralph Jacobs, datés, Nouvelle Orléans, 21 de juillet 1838, et payables à 12 mois; chaque billet est de la somme de $134 62 1/2. Ces billets ne seront pas payés à leur échéance, attendu que nulle valeur n'a été reçue en paiement.

7 nov—6 LAWRENCE & JONES.

AVIS.—Les personnes qui désirent louer pour la saison, les différentes buvettes situées à la course de Gentilly, voudront bien s'adresser pour les conditions, au Restaurant du Commerce, rue St Louis, vis à vis la Bourse.

Le soussigné annonce au public qu'il a ouvert un Restaurant à la Course Gentilly, où on trouvera tous les jours les meilleurs mets et les vins les plus délicats aux prix les plus modérés.

7 nov—3 MICHEL DOUAIS.

EN débarquement du navire Général Foy, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:

10 pièces vieux cognac
10 barils vin blanc de Sauterne

Et en magasin divers articles également reçus de Bordeaux par les derniers arrivages.

A. CAPDEVIELLE & Co. 7 nov 19, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Rampo, venant de Marseille et à vendre par les soussignés, les articles de Comestibles suivants:

Pâtés de foie de lièvre, de foie, de perdreaux, de bécasses, &c., de volaille truffée, cœur de Bruyère, Dindes, grives, gelinottes, pintades, pluviers, dindes, faisans, bécassines, &c.

Huile d'olive, à l'huile et au beurre.
Tomates en bouteilles et demi bouteilles.
Sardines conservées.
Anchois.
Aussi je [illegible], tels que fromages, abricots, prunes, pêches, cerises, poires, mirabelles, [illegible] et melons, etc.

7 nov—10 GUERIN & POUVERIN, rue Royale et Dumaine.

HARENGS [illegible].—400 caisses harenges No. 1, reçus par le chargement de la barque Fairmount, de Boston, à vendre par 7 nov J S BAILEY, No. 14, rue Bienville.

A VENDRE.—Le bateau à vapeur CHEROKEE, tel qu'il se trouve au port de la ville. Il est en bon état pour faire toute espèce de voyages, ayant subi l'inspection requise par la dernière loi du Congrès de 1838, relative aux bateaux à vapeur. Son inventaire, qui est plein, peut-être examiné en s'adressant au capt. Pauling, à bord. Si ce bateau n'est pas vendu à l'amiable avant le 1er. décembre, il sera mis à l'enchère publique, afin de clore une société.

Pour les conditions, s'adresser au capitaine Pauling, à bord, ou à CHARLES P. JOHNSTON, No. 76, Vieille Levée, entre les rues St. Louis et Toulouse.

10 nov—6

POUR LA MOBILE.—Le bateau à vapeur, bien fourni, ISABELLA, capitaine Walker, partira du bout du chemin à coulisses pour le lac Borgne, dimanche 11 du courant, après l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage, s'adresser à

WALKER, KNIGHT & Co. 8 nov 26, Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Iswiler, partira du bout du chemin du Rail Road tous les jeudis et samedis, après l'arrivée des chars de midi, et à son retour, il partira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord, au capitaine IWILER.

P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux pêcheries aucun réclamans, pourvu que le capitaine Swiler ait été préalablement informé. 7 nov—12

A VENDRE.—Le steam boat Merchant.—La vente de ce superbe steamboat qui est devant avoir lieu le 1er. du courant, ayant été renvoyée jusqu'au 20 de ce mois, il sera, le dit jour offert en vente, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, par Hewlett et Cenas encanteurs, s'il n'est pas vendu à l'amiable avant cette époque.

L'inventaire est déposé au bureau de M. Maunsel White & Co. Pour les termes et les conditions de la vente s'adresser à BRODY BYRNE, ou à

8 nov—13 MAUNSEL WHITE & Co.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement.—Le navire SIDNEY, classé A 1, capt. Cowen, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

LEVI H. GALE, 10 nov 33, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE.—Ligne Régulière.—La barque fine voilière, LA FAYETTE, capt. Landis, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret, ou passage, s'adresser à

GEORGE BEDFORD, 10 nov 23, rue Bienville.

POUR BALTIMORE.—Ligne Régulière du 15 courant.—La barque paquebot MARY, capt. F. S. Nickerson, ayant la plus grande quantité de son fret engagé, partira positivement le jour mentionné. Pour fret ou passage, s'adresser à

GEORGE BEDFORD, 10 nov 23, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.—Ligne du Holmes.—Devant partir le 15 du courant—Le navire TROY, capitaine Wood, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas du marché aux légumes, ou à

H. O. AMES, 8 nov 27, rue du Camp.

POUR BALTIMORE—(Le 20 du courant) Paquebot régulier—La barque fine voilière, doublée en cuivre, MARY, capitaine Nickerson, est actuellement en chargement et partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bas de la rue Bienville, seconde municipalité, ou à GEORGE BEDFORD,

8 nov 23, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.—Le navire AL MARENGO, J J Larkin, peut encore prendre environ 600 balles coton pour fret de charge et avec emménagemens complets. S'adresser pour le fret ou passage, à

7 nov—5 F PERRET, 30, rue Toulouse.

A FRETER.—Le navire fin voilier MCLELLAN, capitaine Ryan, du port de 800 balles de coton, est prêt à prendre la mer si on chargement est effectué aux à passage.

A. CAPDEVIELLE & Co. 7 nov 19, rue Toulouse.

A FRETER POUR LA HAVANE ou aux ports du Mexique.—La barque sous pavillon, doublée et chevillé en cuivre, SALVADOR, capitaine Hernandez, du port de 1100 barrils. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à

3 nov JOSEPH PRATS.

Tirage de la GRANDE LOTERIE D'ETAT—Classe No. 49. 35, 15, 73, 72, 48, 55, 30, 52, 30, 5, 43, 63. Sont les numéros sortis dans le tirage d'hier.

TIRAGE AUJOURD'HUI.
UN SEUL LOT DE
3000 PIASTRES.
Et BILLETS, SEULEMENT $2 50 CTS.

GRANDE LOTERIE D'ETAT,
Classe No. 50.
Autorisée par la Législature de l'Etat.

Devant être tirée Samedi 10 novembre 1838, à 4 heures P. M., au Merchants' Exchange.

S. DAVIS & Co.—Directeurs.

75 Numéros ballotés—13 sortent.

PROGRAMME:

1 Lot de	$5,000		$5,000
1	3,000		3,000
1	1,500		[illegible]
1	1,500		[illegible]
1	1,500		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
2780	5		[illegible]
22440	2 50		[illegible]

27244 Lots s'élevant à $115880

Paquets de 25 billets entiers, $8 50—Moitié 14 50—Quarts 63.

Paquets de 25 billets pour $93 50, garantis devoir tirer au moins $38.

Paquets de 25 demi billets, pour $46 68, garantis devoir tirer au moins $15.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $15 83, garantis devoir tirer au moins $7 50.—Pour paquets ou simples billets, s'adresser au Bureau des Directeurs, rue de Chartres, No. 16.

A VENDRE.—En débarquement de la goëlette Lilia, venant de la Laguna, 20 tonneaux de bois de Campêche; s'adresser à E. PINGUET, 9 nov—3 Enc. Royale et St.-Anne.

AVIS.—Ee JUETTE, rue Toulouse, No. 51, vient de recevoir par le navire Zanzibar, de Nantes, 200 paniers Guignolet véritablement d'Angers ler qualité. Comme de 100 billons petits pois chaque.

6 de Conserves alimentaires.
1 do 100 boîtes truffes naturelles.
1 do Sardines à l'huile, G & P.
3 do Pruneaux et noisettes, de pêches et pois.
1 do Blanc et bleus.

9 nov—1m

DEMANDES DE CONTRACTEURS.—La Compagnie du chemin de Plaquemines recevra des propositions jusqu'au 17 du courant, pour l'ouvrage et la construction de sa première section qui pourra à la Levée, sur la rive droite du fleuve, à environ 4 milles au-dessous de cette ville, où il traversera la cyprière et la prairie jusqu'au fleuve près du Détour-des-Anglais, distance d'environ trois milles.

G. B. MILLIGAN, Président du Chemin de Plaquemines, 9 nov—6 rue de la Douane, No. 37.

UN jeune homme nouvellement arrivé, sachant parfaitement la tenue des livres et bien versé dans les langues anglaise, française et espagnole, désire obtenir une place. Il produira des témoignages satisfaisans des personnes qui l'ont employé dernièrement en cette ville. Toute communication adressée à W. H. F. et laissée au comptoir de MM. Robinson & co., No. 66, rue du Camp, sera prise de suite en considération. 9 nov—3

DEMANDE D'EMPLOI.—Un bon cuisinier et pâtissier, nouvellement arrivé de France, désire trouver un emploi; il préférerait aller dans une habitation à la campagne. S'adresser à Mr. Théodore, au bureau de l'Abeille. 9 nov—3

LIBRAIRIE D'ALFRED MOREY, rue Royale, No. 139.

ŒUVRES

De Beaumarchais,	1 v. 8o.	Chroniques des Iles Bahama	et Iles adjacentes
de Crébillon (compl.)	de.	Le Roi de Cocagne, Chroniques, Barnie de Falconne,	
de Corneille	de.	Falconet, Montesquieu et des	
de Molière	de.	Confessions de Rousseau, traduction	
de J. P. Ragueul	de.	de Saint-Pierre et des autres	
de Fénelon	3 v. 8o.	d'Alembert sur les mêmes	
de Montesquieu	1 8o.	Œuvres	
de Montagne,	de.	Histoire de Gœtze 1 v 8o.	
de Boufflers,	de.	Histoire de l'Empire Romain par Gibbon, 2 v 8o.	
de Voltaire,	de.	Histoire des Croisades par	
de J. J. Rousseau,	4 v 8o.	Michaud 4 v 8o.	
de Voltaire,	13 v 8o.	Histoire d'Italie par Guicciardini, 2 v 8o.	
de d'Alembert,	14 v 8o.	Œuvres de tous les autres, 3 v 8o.	
de Diderot,	2 v 8o.		
de Jouy,	4 v 8o.	Revue de Charles Nodier	
de A. Dumas,	3 v 8o.	par Dupuy, 10 v 8o.	
de Victor Hugo,	2 v 8o.	Roman de la Dernière Fé	
de Lamartine,	2 v 8o.	et Fox, 12 v 8o.	
de A. P. de Vigny,	1 v 8o.	Recueil des Œuvres de	
de P. L. Courrier,	1 v 8o.	George Colman, 3 v 8o.	
de Gœthe,	3 v 8o.	Voyage dans le Grand	
de Goethe	2 v 8o.	Désert de Bouffler	
de Barthélemy & Méry.		Voyage par la harpe Châu-	
Voyage à l'Ile de France,		Histoire Universelle de Segur, 11 v 8o.	
par Mérot, 2 v 8o. atlas			

Dictionnaire des Inventions, 1 v. in-quarto.

JURISPRUDENCE.

Chabot, Duranton, Toullier, Troplong, Dorat, Coin, de Vaux, Merlin, Delvincourt, Pothier, Grenier, Delisle, Pandectes de Justinien, Pardessus, Vazeille, Rollan, Dalloz.

Un bel assortiment de livres de Médecine.

Plusieurs collections complètes du Magasin Universel, Pittoresque, du Musée des Familles jusqu'à ce jour.

Les derniers Romans de P. Soulié, de Lamartine, de Chateaubriand, de Dumas, de Moreau, de G. Sand, de Dalver et de Paul de Kock, &c.

10 nov—6

Nouvelle Orléans.
PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,
Encoignure St. Philippe et Royale.

Grande pension par trimestre	$50
Demi pension par mois	12
Externes par mois	6

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour les Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Ecriture.

DOMESTIQUE EN DEMANDE.—On a besoin d'une négresse ou fille, pour faire le service dans une petite famille. On donnera des gages pour une bonne servante, on n'en prendra une ayant bonne recommandation. S'adresser au No. 49, rue de Chartres. 6 nov

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron de l'habitation de Mme. Vve. Augustin Macicot, l'esclave LINDOR, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces, ayant de belles dents, et le menton pointu.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation du dit nègre.

Paroisse St. Charles, 25 octobre 1838.

30 oct—15 P. J. ARRAYO.

EPAVES.—Il a été conduit le 6 du novembre, à l'écurie de Mr. Louis Beugnot, au bas Ponchartrain, une jument noire, la queue courte, et sans aucune autre marque distinctive; une mule noire marquée à la cuisse droite (marque espagnole G), et quelques petites taches blanches; une autre mule propriétaire est prié de les réclamer, faute de quoi elles seront vendues le 17 du courant par Mr. Chalbrés, conformément aux lois sur ces matières.

9 nov—9 Syndic du Lac Ponchartrain.

EGARE OU VOLE.—Du pâturage du chemin de la Métairie, près du nouveau canal, le 1er. de ce mois, un cheval de couleur baie, ayant une grande queue et étant ferré; aussi, un cheval alezan foncé, ayant aussi une longue queue. Une personne qui le ramènera au dit propriétaire sur ces deux chevaux, au No. 25, rue de Chartres.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre nommé STEPHEN; il est fortement construit, et cherchera probablement à se procurer ses affaires pour le Nord ou pour un autre endroit. Les capitaines et commandants de navires sont priés de ne pas le recevoir à bord. La récompense sera payée lorsqu'il sera délivré à la Prison de la Nouvelle-Orléans, ou dans une des prisons de l'Etat.

9 nov—10 F. HOUGHTON & Co. Au moulin à Lafayette.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, aujourd'hui samedi, à quatre heures précises de l'après-midi, sur la Levée entre les rues Champs Elysées et Mandeville, la cargaison du brick [illegible], venant de Marseille, consistant en:

200 barriques vin rouge,
10 do vin blanc,
20 demi barriques vin rouge,
150 paniers liqueurs,
14 pièces de do,
20 paniers vermouth,
2500 bouteilles vides en cachets.

Conditions à la vente 10 nov

PAR A. L. PERNET.

Bureau, No. 107, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, 10 du courant, à son magasin d'encan, à 10 heures, des marchandises sèches.

Aussi: 10 Barils de cornichons tomate; et des jambons de charcuit, pour aider au crédit. 10 nov—1

PAR J. B BLACHE.

IL sera vendu samedi, 10 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, 26 rue Conti, 100 barils de farine, 100 de biscuits de pilote. 10 nov—1

PAR M. BARNETT fils.

IL sera vendu samedi, 10 du courant, à midi, à la Bourse de St Cité, rue St. Louis.

PHIL, nègre âgé d'environ 30 ans.
JOE, do de 26 ans.

Ils ont été employés tous deux dans un moulin à scie, durant cinq ans, et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Aussi, en même temps, il sera vendu sans réserve, trois esclaves de prix, des deux sexes, plusieurs de couvert des nègres de champ, des domestiques etc.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 9 nov—2

PAR A. L. PERNET.

Bureau, No. 107, rue de Chartres.

IL sera vendu samedi 10 du courant, à la Bourse, rue St.-Louis, Marguerite, négresse créole, parlant français et anglais, âgée d'environ 26 ans, avec sa fille Rosette, âgée de 10 mois.

Marguerite est domestique de maison, sachant faire un peu de tout, garantie des vices et maladies prévus par la loi et jouissant d'une parfaite santé.

Conditions—1-3 comptant, la balance à six mois, en un billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothéqué jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant W. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 nov—2

PAR GUINAULT & DELABOUR.

Bureau rue St. Louis, No. 13.

IL sera vendu samedi prochain, 10 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis,

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Washington, Ilot Marais Outard, désigné par le No. 12, de l'Ilot No 2, d'après un plan dressé par L. J. Pilié, député arpenteur général, en date du 17 sept 1833 et déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub. Le dit terrain mesure 30 pieds de face à la rue Marais sur 120 pieds de profondeur, vendu avec le Camp et Amour.

Conditions—Moitié comptant et la balance à six mois. 9 nov—2

PAR GUINAULT & DELABOUR.

Bureau, No. 13, rue St. Louis.

IL sera vendu Samedi prochain, 10 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Le nègre Cécile, créole, âgé d'environ 28 ans, excellent domestique, cuisinier, et repasseur, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions, comptant. 8 nov—2

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

Magasin d'encan, No. 114, rue de Chartres.

IL sera vendu samedi prochain, 10 du courant, à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

SIX TERRAINS situés à Carrollton, faisant face au fleuve et au chemin public et indiqués sur un plan du chemin public et de la rue Monroe, lesquels Terrains, ils plein, il paraissent de bien -sur 120 pieds de profondeur. Depuis quelques mois il s'est fait des grandes améliorations, tant sur la ligne que sur les dernières de cette propriété qui ne peut manquer de prendre valeur quand peu, vu l'importance et l'activité progressive qu'on a donnée à Carrollton chaque jour.

Conditions—L'acquéreur devra prendre la responsabilité du paiement de deux billets de $600 chaque. L'un dû le 17 novembre 1838, et l'autre le 17 novembre 1839, la balance comptant. On donnera hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant Mr Lelogre Turgean, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 nov 2

PAR GUINAULT & DELABOUR.

Bureau rue St. Louis, No 13.

IL sera vendu samedi prochain, 10 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les esclaves suivants:

ROSE, négresse âgée d'environ 28 ans, parlant français et anglais, bonne blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies.

CHARLOTTE, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies.

GAFFNEY, âgé de 25 ans, cuisinier, blanchisseur et repasseur et excellente.

Conditions—comptant. Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi; sauf qu'ils ne savent que la langue anglaise.

AUSSI, l'esclave MATHILDE, âgée d'environ 15 ans, bonne domestique de maison. Toutes garanties, cuisinière, repasseuse, Conditions comptant.

L'acte de vente par P Laconin, not. pub. 6 nov—3

PAR DUTILLET & FAURES.

IL sera vendu le 10 Novembre, à midi précis, à la Bourse de Cité, le nègre PETER, âgé d'environ 27 ans, excellent cocher et palefrenier, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions comptant. 7 nov—2

PAR GUINAULT & DELABOUR.

Bureau No 13, rue St Louis.

IL sera vendu samedi prochain, 10 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, à 4 1/2 heures de l'après midi, le lot, entre les rues Ilop tal et Gabriel et pour faire une forcer.

Aussi, 70 paniers du Champagne assorti, bien qualité Godard—Le à la vente. 7 nov

PAR M. BARNETT fils.

Successions d'Hypolite de Corvet.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, il sera vendu, par la parcelle et les lots de la Nouvelle Orléans, en date du 25 octobre 1838, il sera vendu dans la [illegible], rue St. Louis, le [illegible] de novembre, pour le paiement de la succession, les esclaves de feu Hypolite de Corvet:

[illegible] Grand Fusil, un bon [illegible], [illegible] de drap de [illegible].

Conditions comptant.

PAR FERNANDEZ & WALTZ.

IL sera vendu le samedi 10 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, un terrain situé dans la rue de Chartres et Royale, SEPT LOTS DE TERRE, situés faubourg Tremé, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, d'après un plan particulier fait par Louis Bringier, 18 juin 1838. Les Nos. 1, 2, 3, 4, St. Philippe, 1 Ilot faisant face entre les rues St. Philippe, Dumaine et Dulaurey, Grammont et la Promenade Claiborne. Le No 1 mesure une ligne St. Philippe et Dorgenois 34 pieds 10 pouces 8 lignes à la rue St Philippe et 25 pieds 11 pouces de profondeur sur 28 pieds de face. Les No. 4 et 5 mesure du lot de la rue St. Philippe Nos 6 et 7 et 8 faisant face sur la rue St. Philippe; 7e et 8e lots à la Promenade [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Conditions—Un tiers comptant et payable, le reste à [illegible] jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera aux frais des acquéreurs, pardevant [illegible]. 9 nov 5

PAR FERNANDEZ & WALTZ.

IL sera vendu Samedi le 10 du courant, à la Bourse de Cité, DEUX LOTS DE TERRE situés rue Gravier entre la rue [illegible], St. Paul, et la rue Poeyfarre, dans le [illegible] [illegible] [illegible].

Conditions—$45 12 [illegible], 1 et 12 mois, et [illegible] [illegible] de [illegible].

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR GUINAULT & DELABOUR.

Bureau rue St. Louis No 13.

IL sera vendu samedi, 10 novembre 1838, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le nègre Arrigo [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] bon domestique [illegible] [illegible]. Le nègre Willis âgé d'environ 18 ans, créole, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Conditions comptant. 31 oct—14

PAR J. DOMINGON.

Vente successorale.

SAMEDI, 10 novembre 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, sera vendu Une MAISON ET UN TERRAIN situés dans la rue de Cirque, entre celles Good et Julia, au No. 20, le terrain [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] appartenant à la succession de feu Elizabeth Colton, et de [illegible] [illegible].

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 29 oct—3 & 7, 10

PAR DORIOCOURT & DIDION.

SAMEDI, 10 novembre 1838, à midi, à la Bourse, rue St. Louis, à midi, HUIT LOTS DE TERRE situés dans la Seconde Municipalité, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] rue Poeyfarre et de la Pointe [illegible] [illegible] [illegible].

Conditions—Moitié comptant, le reste [illegible] [illegible] jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente devant M Cuvillier, notaire pub., aux frais des acquéreurs.

Vente par Licitation.

PAR DORIOCOURT & DIDION.

SAMEDI, 10 novembre 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, sera vendu le terrain situé rue [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Conditions—Moitié comptant, le reste [illegible].

L'acte de vente devant M Cuvillier, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 29 oct—10

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public en général, qu'il vient de recevoir par les navires Marengo & Rhône un assortiment de chaussures dans les derniers goûts de Paris.

9 nov—6 P CHIGE, Rue de Chartres, No. 16

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—200 caisses reçues par le navire Ohio, à vendre par R. G. DODGE, 8 nov No. 12, rue St-Louis.

LE MAGASIN DE GRAINES de la Louisiane, est [illegible] au No. 106, rue de Chartres [illegible] de la rue Dauphine. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

THOS. PRINGLE & Co.

A VENDRE.—Une [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. 23 oct—1

LE DOCTEUR [illegible] a transporté son domicile et son bureau au No. 100 de la rue St. Pierre, au No. 100 entre Bourbon et Bourgogne.

100 CHEVAUX de race, [illegible] pour acheter à la levée, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. 10 nov—1 [illegible]

7 octob